385.41
C7382
1919

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DU NORD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 30 Avril 1919

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

THE LIBRARY OF THE

AUG 23 1927

UNIVERSITY OF ILLINOIS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1919

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DU NORD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 30 AVRIL 1919

RAPPORT

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DU NORD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 30 Avril 1919

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions de l'Assemblée Générale

THE LIBRARY OF THE

AUG 23 1927

UNIVERSITY OF ILLINOIS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1919

385.41
C7382
1919

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le baron Édouard de Rothschild, Président.
Gaston Griolet, Vice-Président.
André de Waru, Vice-Président.
Le comte A. de Germiny.
Omer Vallon.
Édouard Agache.
Richemond.
Frédéric Poiret.
Jean Trystram.
Henry Mariolle.
Le baron Henri de Rothschild.
James-Armand de Rothschild.
MM. Marcel Griolet.
Félix Vernes.
René Lisle.
Maurice Hottinguer.
Le baron Robert de Rothschild.
André Saint.
Édouard Goüin.
L'Honble Charles Rothschild.
Lionel de Rothschild.
Eugène Motte.
Élie Reumaux.
Georges Pascalis.
Le Baron de Senevas.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. le baron Édouard de Rothschild, Président,
Gaston Griolet, Vice-Président.
André de Waru, Vice-Président.
Omer Vallon.
Marcel Griolet.
René Lisle.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

M. Maurice de Waru.

INGÉNIEUR-CONSEIL DE LA COMPAGNIE

M. Albert Sartiaux, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
Ingénieur en chef honoraire de l'Exploitation.

COMMISSION DES COMPTES

MM. de Poly.
le comte de Lyrot.
M. Piéron.

ADMINISTRATION CENTRALE

MM. Girard, Secrétaire de la Compagnie, Chef du Service des Retraites.
Gateau, Chef du Contentieux et du Domaine.
De Quatrefages de Bréau, Inspecteur général des Comptabilités.
Sigrist, Chef de la Comptabilité centrale.
Osselin, Chef du Service des Titres.
Lagarde, Caissier central.

1re DIVISION

EXPLOITATION

MM. Javary, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef de l'Exploitation.
Moyrand, Sous-Chef de l'Exploitation.
Lechelle, Ingénieur en Chef des Services actifs.
Guerber, Ingénieur en Chef adjoint des Services actifs.
Félix Sartiaux, Chef des Services administratifs.
Schœller, Chef des Services commerciaux.
Soulez, Ingénieur, Chef du Service du Personnel.
Gay, Chef du Mouvement.

2e DIVISION

MATÉRIEL ET TRACTION

MM. Bréville, Ingénieur en Chef du Matériel et de la Traction.
Collin, Ingénieur en Chef adjoint du Matériel et de la Traction.
Poisson, Ingénieur en Chef de la Traction.
Bonnin, Ingénieur principal, Chef des Services des Ateliers de Machines.
Coquelin, Ingénieur principal, Chef des Services du Matériel Roulant.
Hémery, Ingénieur principal du Matériel et de la Traction.

3e DIVISION

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

MM. Aumont, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance.
Rossignol, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef adjoint des Travaux et de la Surveillance.
Candelier, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef des Études, Matériel des Voies et Bâtiments.
Tettelin, Ingénieur en Chef de l'Entretien.

LIGNES NORD-BELGES

M. Philippe, Inspecteur général des lignes nord-belges.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Table des matières 7

Assemblée générale.

Ordre du jour 9

Rapport du Conseil d'Administration 11

Chapitre I. *Compte de premier établissement.*

§ 1er. Dépenses : Approvisionnements ; Participations financières à diverses entreprises de chemins de fer ; Domaine privé; Réserve statutaire et Réserve extraordinaire ; Réserve spéciale pour le service des pensions de retraite, règlements de 1891 et de 1911 ; Fonds des pensions de la loi du 28 décembre 1911 ; Réserve pour le service des pensions pour accidents. 17

§ II. Ressources réalisées : Accroissement des ressources; Émissions d'obligations; Vote de crédit 20

Chapitre II. *Compte d'exploitation.* — Recettes. — Dépenses. — Ligne d'Amiens à Rouen. — Produit net du réseau; Ceintures de Paris; Participations financières; Service maritime postal; Application de l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914 24

Chapitre III. *Fixation du dividende* 32

Chapitre IV. *Conseil d'administration et Commission des comptes* 34

Résolutions de l'Assemblée 37

Agents de la Compagnie mobilisés aux armées tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures 39

Agents de la Compagnie en service ou restés en région envahie tués par l'ennemi ou victimes d'accidents mortels causés par le fait de l'ennemi 47

Agents de la Compagnie décédés en captivité. 50

Liste des titres sortis au tirage de 1919 51

Comptes de l'exercice.

Bilan général.

	Pages.
Bilan général au 31 décembre 1918	60
Détail du compte de premier établissement.	62

Compte d'exploitation.

Ensemble du réseau	Compte de l'exercice 1918.	64
Amiens à Rouen.	Compte de l'exercice 1918.	66

Document annexe.

Rapport de la Commission des Comptes sur l'exercice 1917.	69

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 30 AVRIL 1919.

ORDRE DU JOUR.

1. — Formation du bureau.
2. — Rapport de la Commission des comptes sur les comptes de l'exercice 1917.
3. — Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1918.
4. — Approbation définitive des comptes de l'exercice 1917.
5. — Approbation des comptes de l'exercice 1918. — Fixation du dividende.
6. — Ouverture de crédit.
7. — Nomination d'administrateurs.
8. — Nomination des membres de la Commission des comptes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 30 Avril 1919.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

L'année dernière à pareille date, nous avions à signaler les nouvelles réductions que l'offensive ennemie venait de faire subir à notre réseau. Le front allié avait été rompu. Bientôt, sous le feu des Allemands, la gare et les ateliers d'Amiens étaient évacués, la jonction des armées anglaise et française au delà de la Somme était menacée, Montdidier était occupé et l'armée ennemie n'était plus qu'à 80 kilomètres de Paris. Nos trains ne passaient plus par Amiens et ne pouvaient s'avancer au delà de Saint-Just et d'Ailly-sur-Somme.

Aujourd'hui le réseau est entièrement libéré, la victoire de la France est complète et l'agresseur réduit à capituler. Un si grand changement, obtenu en si peu de temps, est dû, avant tout, au génie du Commandant en chef des armées, à ses lieutenants, à la vaillance de nos soldats et au concours des armées alliées. Il n'est que juste d'en reporter aussi l'honneur aux Chefs de notre

Gouvernement, à la constance du Président de la République et à l'énergie du Président du Conseil qui, aux jours les plus sombres, a su relever tous les courages.

Qu'il nous soit permis de rappeler aussi la part que la Compagnie du Nord elle-même et son personnel ont prise à la lutte. La Compagnie du Nord n'a pas seulement participé aux transports de la mobilisation et à ses suites. Depuis le mois d'Août 1914, elle est elle-même sur le champ de bataille.

Dès avant le premier jour de la mobilisation, le transport des troupes de couverture de l'Armée Française exigeait un effort immédiat. 92 trains, improvisés en quelques heures, sans suspension de trafic, sans bruit, emportaient vers la frontière de l'Est 650 officiers, 26.000 hommes, 13.000 chevaux, 1.100 canons, caissons et voitures.

Puis, la mobilisation proprement dite commence et c'est par 3.299 trains que se chiffrent à ce moment sur notre réseau les transports militaires entre le 2 et le 5 Août. Du 6 au 19 août, 3.220 trains de concentration passent sur le Nord transportant 19.000 officiers, 870.000 hommes, 277.000 chevaux, 70.800 canons, caissons et voitures. Au cours de la même période, les transports du ravitaillement et ceux du matériel de guerre représentaient 1.021 trains qui ont transporté 221.000 tonnes. Pendant ce temps, il nous fallait assurer le transport d'une partie de l'Armée Britannique qui venait de débarquer. Du 12 au 25 Août, 345 trains venant de Rouen et Boulogne transportaient 4.410 officiers, 115.000 hommes, 2.800 chevaux, 7.000 canons et fourgons.

A partir de cette époque le réseau du Nord a eu constamment l'honneur d'être partie intégrante des opérations militaires. Immédiatement après la bataille de la Marne il a été l'instrument par lequel les deux Armées alliées Anglaise et Française ont joué la partie dite de la « Course à la Mer » qui s'est terminée par la bataille de l'Yser. Les Allemands, arrêtés de front, s'efforçaient alors

de gagner la mer en nous débordant sur notre gauche. A chaque tentative de leur part, les deux Alliés répondaient par l'envoi et le débarquement de Divisions nouvelles jusqu'à ce que l'ennemi ait tenté sur l'Yser l'effort de front qui s'est terminé par son échec.

Pendant cette période le réseau du Nord a eu à faire face, par sa seule ligne d'Amiens, Boulogne, Calais, à des transports qui, du 1er octobre au 13 novembre, n'ont pas compté moins de 1.271 trains de troupes combattantes, non compris le retour de matériel vide, et sans parler des ravitaillements, munitions, évacuations de blessés, etc., qui sont les accessoires de toute bataille.

Pour ne rappeler que les époques les plus importantes de cette grande guerre, c'est, pour l'offensive de l'Artois, 312 trains de troupes combattantes du 18 au 27 Avril, 231 trains du 9 au 13 Mai.

Même en dehors du réseau, l'offensive de Champagne en septembre 1915 a entraîné en 4 mois la mise en marche de 2.073 trains de troupes à charge, toujours non compris les retours à vide qui doublent exactement le nombre.

En 1916, c'est la grande bataille de la Somme qui a nécessité la mise en marche de 6.768 trains de troupes (retour non compris) et ces mouvements se sont prolongés jusqu'aux heures tragiques de 1918 et à l'effort final qui a marqué la délivrance. Depuis le commencement, le réseau du Nord avait transporté plus de 60 millions d'hommes de troupes.

Mais ces chiffres de transports d'hommes, quelque énormes qu'ils soient, ne donnent qu'une faible idée de l'effort accompli. Combien imprévus, combien énormes ont été les besoins des Armées combattantes en canons, en munitions, en rondins et bois de toutes natures pour la construction des abris, des sapes, en cailloux pour la remise en état et pour l'entretien des routes, etc. Il en est résulté une circulation quotidienne moyenne de wagons chargés sur le Nord qui a atteint et dépassé largement, sur un réseau

réduit à 2.300 kilomètres, les chiffres réalisés en temps de paix sur le réseau entier de 3.800 kilomètres.

Pour de tels efforts, il a fallu créer des gares, parfois immenses, de chargement, de déchargement et de manœuvre, établir des raccordements entre lignes existantes, doubler les lignes à voie unique et construire même des lignes nouvelles. L'Autorité Militaire a mis en œuvre, à cet effet, de puissants moyens d'action sous la direction de la Commission de réseau présidée par l'éminent Commissaire Militaire, Colonel Dumont. L'effort réalisé ne se mesure pas par moins de 5 à 6.000 kilomètres de voies posées avec tout le cortège des ouvrages d'art que représente une telle création.

De son côté, le réseau, privé de ses grands ateliers d'entretien d'Hellemmes et de Tergnier pour les machines et pour les wagons, puis, en 1918, d'Amiens, devait improviser dans la partie restée libre de son réseau et sur le réseau d'État, avec son concours, les ateliers nécessaires pour retarder le plus possible l'épuisement du matériel roulant.

Mais, tandis que le personnel lui-même était cruellement éprouvé, un grand nombre d'agents ayant été tués en service, sur les trains ou dans les gares (la liste en est annexée au présent rapport), le réseau était, en grande partie, anéanti, et, comme tout le Nord de la France, moins par la guerre elle-même que par les moyens systématiquement employés par l'ennemi en vue de supprimer l'outillage industriel de la France.

Au lendemain de l'Armistice on peut dire que le réseau s'est trouvé, sur 2.123 kilomètres de lignes, sans un seul pont ou tunnel intact, sans un seul dépôt de locomotives, sans une seule gare, grande ou moyenne qui n'aient été à peu près complètement détruits.

Les voies principales elles-mêmes ont été sur des centaines de kilomètres détruites soit par une charrue spéciale imaginée par

les Allemands et traînée par une locomotive arrachant, derrière elle, les rails des traverses, soit par explosifs mettant les rails hors de service en faisant sauter un joint sur deux.

Et c'est avec un réseau mis en cet état qu'il a fallu, dans des délais se chiffrant sinon par des jours, du moins à peine par des semaines, entreprendre le ravitaillement des populations délivrées de l'envahisseur.

Là aussi nous avons trouvé auprès de l'Autorité Militaire le plus puissant concours. Nos admirables troupes de sapeurs de chemins de fer ont rétabli la continuité du rail. Le Ministère des Travaux Publics nous a permis d'engager, au fur et à mesure pour son compte et sur approbation de principe donnée par lui, toutes les dépenses de reconstitution que nous pouvions techniquement faire. Nous y employons actuellement plus de 35.000 ouvriers et nous avons eu la satisfaction de voir tout au moins un minimum de vie matérielle assuré, en ce qui concerne les transports par voie ferrée, bien avant que les moyens de prise de possession (déchargement et camionnage) aient été mis à la disposition des populations libérées. Depuis nous avons pu voir, de semaine en semaine, le service des transports s'améliorer au point de vue tant des voyageurs que des marchandises, dans des conditions qui nous ont valu de la part des intéressés de précieuses marques d'approbation.

Aujourd'hui, sauf sur les lignes où la circulation n'a pu encore être reprise, on se rapproche d'un service normal, bien que certes insuffisant et surtout bien éloigné de celui que nous avions pu depuis longtemps établir et qui rivalisait avec les meilleurs services anglais, bien supérieurs eux-mêmes à tous les autres. Nous ne cesserons pas de faire tous nos efforts pour revenir à cette situation et, aussi vite que nous le permettront l'avancement des réparations et la réalisation des promesses d'indemnités qui nous sont faites, afin de participer, dans la plus large mesure, au relève-

ment de la France qui, à tant de points de vue, est de la dernière urgence.

Nous vous exposerons les résultats de l'Exercice 1918 dans les mêmes conditions que pour les Exercices précédents et sous les mêmes réserves. Cette année encore nous nous trouvons obligés d'ajourner la présentation des comptes du Réseau Nord-Belge. C'est à peine si une partie des services de ce Réseau a pu être rétablie depuis très peu de temps, autant que les circonstances le permettent. Nous devons ainsi renvoyer à notre prochain rapport l'exposé de la situation de ces lignes ainsi que les comptes qui les concernent pour les exercices écoulés depuis l'année 1913.

CHAPITRE I

Compte de premier établissement.

§ 1er. — Dépenses.

Les dépenses de premier établissement et les dépenses rattachées au compte de premier établissement s'élevaient ensemble, au 31 décembre 1918, à . . . . . 2,917,151,225 fr. 43

Ces dépenses étaient au 31 décembre 1917, de 2,683,126,387 79

L'augmentation, pendant l'exercice 1918, a été de . . . . . 234,024,837 fr. 64

Elle se répartit comme il suit entre les divers comptes :

NATURE DES DÉPENSES	Au 31 décembre 1917	Au 31 décembre 1918	DIFFÉRENCES	
			Augmentation	Diminution
Dépenses de premier établissement :				
	fr.	fr.	fr.	fr.
Travaux	1,426,616,208 46	1,428,268,298 46	1,652,090 »	»
Matériel et mobilier de l'exploitation	50,415,640 29	51,011,474 65	595,834 36	»
Matériel roulant, matériel maritime, outillage.	649,190,234 29	647,685,657 92	»	1,504,576 37
	2,126,222,083 04	2,126,965,431 03	743,347 99	»
Ligne en construction	14,073,823 55	14,972,984 59	899,161 04	»
Approvisionnements :				
Exploitation.	10,284,085 80	12,840,727 43	2,556,641 63	»
Matériel et Traction	56,953,676 87	74,535,534 80	17,581,857 93	»
Travaux et Surveillance.	45,555,011 98	61,808,430 87	16,253,418 89	»
	112,792,774 65	149,184,693 10	36,391,918 45	»
Application de la Loi du 26 Décembre 1914.	371,314,751 39	566,227,024 80	(1) 194,912,273 41	»
Dépenses rattachées au compte de premier établissement :				
Avances à l'État	19,434,876 70	19,434,876 70	»	»
Participations financières à diverses entreprises de chemins de fer . .	28,874,557 98	28,505,421 11	»	369,136 87
Pensions de la loi du 28 décembre 1911.	10,413,520 48	11,860,794 10	1,447,273 62	»
	58,722,955 16	59,801,091 91	1,078,136 75	»
TOTAUX	2,683,126,387 79	2,917,151,225 43	234,024,837 64	»

(1) Y compris les rectifications intervenues au cours de l'exercice 1918 et concernant les insuffisances des exercices antérieurs.

Comme les années précédentes, nous devons rappeler que tous les chiffres ci-dessus, particulièrement en ce qui concerne le matériel roulant, le mobilier, l'outillage et les approvisionnements, seront susceptibles des modifications que les événements auront pu faire subir aux existences précédemment constatées.

Approvisionnements.

L'augmentation du compte des approvisionnements, comprenant toujours les stocks qui n'ont pu être soustraits à l'ennemi, résulte de la nécessité où l'on s'est trouvé de les remplacer, de la hausse si considérable de tous les prix et enfin de l'importance des approvisionnements supplémentaires qu'on a dû constituer pour la restauration du réseau.

Participations financières.

Le compte des participations aux diverses entreprises de chemins de fer auxquelles la Compagnie a prêté son concours financier, en vertu de traités approuvés par les Assemblées Générales et avec l'autorisation législative, est en diminution de 369,136 fr. 87, par suite du jeu normal des amortissements.

Domaine privé.

Le domaine privé immobilier de la Compagnie présente actuellement une dépense totale de . . . . . 36.089,274 fr. 45

Ce chiffre comprend les immeubles acquis en vue d'une incorporation ultérieure à la concession pour une somme de 26,627,777 fr. 92. Le domaine privé immobilier proprement dit ne représente ainsi qu'une dépense d'acquisition de 9,461,496 fr. 53, y compris les cités et maisons ouvrières.

Les comptes concernant le domaine privé mobilier de la Compagnie figurent dans les écritures, au 31 décembre 1918, pour un total de . . . . . 3,589,580 fr. 82

L'ensemble du domaine privé de la Compagnie, immeubles à incorporer à la concession, autres immeubles et valeurs mobilières, représente ainsi un chiffre global de . . . . . 39,678,855 fr. 27

Le compte de Gérance du Domaine privé immobilier et mobilier s'est soldé par une insuffisance de revenu de 433,831 fr. 87 après report à un compte à recouvrer des insuffisances de revenu sur les immeubles à incorporer à la concession, ces insuffisances étant ajoutées, lors de l'incorporation, au prix de revient de chaque immeuble. L'insuffisance de l'exercice a encore, pour principale cause, le non-paiement de loyers à Paris et dans les régions envahies. Cette insuffisance a été, comme précédemment, portée au débit du compte « Amortissement du Domaine privé ». Ce compte s'élève, au 31 décembre 1918, à la somme de 10,429,048 fr. 47 c.

Réserve statutaire et Réserve extraordinaire

La Réserve statutaire reste à son maximum de 3,000,000 de francs.

La Réserve extraordinaire s'élevait, au 31 décembre 1917, à la somme de 45,667,520 fr. 62. Elle sera portée, au 31 décembre 1918, à la somme de 48,394,431 fr. 34 par l'application du solde de ses propres intérêts diminué, selon l'usage, de la somme nécessaire au service des allocations annuelles antérieurement liquidées, mais accru des intérêts de la Réserve statutaire.

Réserve spéciale pour le service des pensions de retraite du Règlement de 1891.

Le montant des réserves spéciales pour le service des pensions du Règlement de 1891 est de 109,858,353 fr. 62.

Ce compte a fonctionné dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Caisse des Retraites de 1911.

Quant à la Caisse des retraites régie par le Règlement de 1911, homologué en exécution de la loi du 21 juillet 1909, son solde s'est trouvé porté, au 31 décembre 1918, à la somme de 142,647,197 fr. 91.

Fonds des pensions de la loi du 28 Décembre 1911.

Le Fonds des pensions de la loi du 28 décembre 1911 constitué, conformément aux prescriptions de cette loi, au moyen du produit des obligations émises pour représenter le montant en capital des pensions liquidées d'apres les dispositions de la même loi, s'élève, au 31 septembre 1918, à la somme de 9.827.652. fr 16.

Réserve pour le service des pensions pour accidents.

Le montant de la Réserve pour le service des pensions pour accidents est, au 31 décembre 1918, de 12,413,880 fr., par suite de la capitalisation des pensions pour accidents liquidées en 1918 et de la révision annuelle des capitalisations antérieures.

§ II. — Ressources réalisées.

Accroissement des ressources.

Les ressources réalisées en vue de couvrir les dépenses de premier établissement ci-dessus ont été portées, au 31 décembre 1918, à la somme de . . . . . 2,750,798,856 fr. 73

Ces ressources atteignaient, au 31 décembre 1917, le chiffre de 2,596,231,594 73

L'accroissement est donc de . . . 154,567,262 fr. »

Émissions d'obligations

Il a été émis, dans le public, 56,551 obligations série A 3 %. 25,210 obligations série B 3 %, 4,225 obligations série C 2 1/2 %, 14,541 obligations série D 4 %, et 212,551 obligations, série E 5 %.

Le produit brut de ces émissions s'est élevé à 130,649,828 francs donnant un prix brut moyen par obligation :

pour la série A 3 %, de	335 fr. 197
pour la série B 3 %, de	334 101
pour la série C 2 1/2 %, de	306 239
pour la série D 4 %, de	393 756
pour la série E 5 %, de	452 842

Le prix brut moyen par obligation des émissions de l'exercice 1917 avait été, pour les obligations de la série A 3 %, de. . . . . 340 fr. 779

pour les obligations de la série B 3 %, de	339 656
pour les obligations de la série C 2 1/2 %, de. . .	314 773
pour les obligations de la série D 4 %, de	402 739
et pour les obligations de la série E 5 %, de . . .	451 799

Après déduction des intérêts courus au jour de la vente, le produit net a été de 127,742,809 fr. 69, représentant un prix net moyen par obligation :

pour la série A 3 %, de	330 fr. 960
pour la série B 3 %, de	329 289
pour la série C 2 1/2 %, de	302 520
pour la série D 4 %, de	386 177
pour la série E 5 %, de	441 455

Le prix moyen net par obligation des émissions de l'exercice 1917 avait été, pour les obligations série A 3 %, de 336 fr. 768

pour les obligations série B 3 %, de.	336 039
pour les obligations série C 2 1/2 %, de	307 488
pour les obligations série D 4 %, de.	395 815
et pour les obligations série E 5 %, de.	439 848

Le taux moyen d'intérêt et d'amortissement qui était, en 1917, de . . . . . 7 fr. 139 %
est, en 1918, de . . . . . 7 230 %

Le taux moyen d'intérêt et prime de remboursement, non compris l'amortissement, est de . . . . . 6 fr. 173 %
tandis qu'il était, en 1917, de . . . . . 6 142 %

Il a été créé, en outre, 58,318 obligations 5 % affectées à la Caisse des Retraites de 1911, 2,587 obligations 5 % pour le Fonds des pensions de la loi du 28 décembre 1911 représentant ensemble une somme nette de. . . . . 26,329,486 fr. 75

Le tableau ci-après permet de comparer les résultats des émissions des cinq dernières années, en ce qui concerne : — 1° le taux d'intérêt, la prime de remboursement et l'amortissement ; — 2° le taux d'intérêt et la prime de remboursement.

ANNÉES	TAUX	
	d'intérêt, prime de remboursement et amortissement	d'intérêt et prime de remboursement
1914	5 fr. 513 %	4 fr. 387 %
1915	6 744	5 826
1916	6 892	5 921
1917	7 139	6 142
1918	7 230	6 173

Les amortissements d'obligations afférents à l'exercice 1919 s'élèveront, dans leur ensemble, à la somme de 43,208,800 francs environ, indépendamment de l'amortissement compris dans les annuités pour les anciennes Compagnies du Nord-Est et de Lille-Valenciennes, et non compris les amortissements qui proviendront des émissions faites en 1919.

Ces obligations seront remboursées aux dates qui seront fixées par le Conseil d'Administration ou dans les conditions qu'il déterminera.

Vote de crédit

En présence de l'accroissement constant des besoins de la Trésorerie, il est nécessaire de relever l'importance du crédit que la dernière Assemblée Générale a ouvert, en sus des crédits antérieurs, soit pour les insuffisances prévues par la loi du 26 décembre 1914, soit pour les lignes en cours de construction, soit pour l'augmentation du Matériel roulant ou pour les Travaux complémentaires.

Nous vous demandons, en conséquence, d'ouvrir pour le même

objet, un crédit supplémentaire de 200 millions de francs accru du montant des émissions de l'exercice 1918, 154,600,000 francs, et des émissions postérieures jusqu'au 31 mars dernier, soit au total de 455 millions de francs. Ces crédits seraient réalisables en France ou à l'étranger, soit par voie d'émission d'obligations dans les conditions habituelles, soit par tout autre mode d'emprunt déterminé par le Conseil d'Administration.

CHAPITRE II

Compte d'Exploitation.

L'exploitation du réseau a été poursuivie dans les conditions qui ont été précisées par nos précédents rapports.

Recettes. Le compte des recettes sur l'ensemble du réseau a été établi, comme pour les exercices précédents, depuis la guerre, d'après les encaissements des gares, les acomptes reçus pour les transports militaires et la partie des règlements de comptes avec les Administrations des chemins de fer français et étrangers qui a pu être effectuée. Le total des recettes ainsi déterminé s'élève à la somme de 288,317,739 fr. 17 présentant sur les recettes de l'exercice 1917 une augmentation de 3,524,566 fr. 78 qui se répartit comme il suit :

Voyageurs	+	4,988,398 fr. 54
Grande vitesse	+	1,423,769 94
Petite vitesse	—	21,261,631 30
Bestiaux et voitures	—	83,941 »
Recettes diverses de l'Exploitation	+	927,184 80
Transports de la Guerre	+	16,814,405 45
Produits divers en dehors du trafic	+	716,380 35

Les conditions dans lesquelles ces résultats ont été constatés ne laisseraient pas leur intérêt ordinaire aux explications que nous pourrions vous présenter.

Dépenses. Les dépenses, d'autre part, se sont élevées, d'après les décaissements et les débits constatés, et sous les mêmes réserves que précédemment, à la somme de 324,518,542 fr. 13, se répartissant comme il suit :

Administration centrale.	41,121,026 fr. 74
Exploitation.	90,335,676 53
Traction et Matériel.	169,960,139 58
Travaux et Surveillance.	23,101,699 28

De même que pour les exercices antérieurs, tous ces chiffres, notamment en ce qui concerne la Division « Traction et Matériel » et la Division « Travaux et Surveillance », laissent des arriérés d'entretien, de réparation et de réfection qu'on ne saurait actuellement évaluer.

Les dépenses ci-dessus ne comprennent ni les allocations de cherté de vie jusqu'au 15 avril 1918, date du relèvement des tarifs, ni les allocations exceptionnelle et supplémentaire du temps de guerre, les unes et les autres étant à la charge de l'État qui nous a remboursé ou nous remboursera : — 1° du fait des allocations de cherté de vie, pour la période du 1er novembre 1916 au 14 avril 1918, une somme de 34,680,212 fr. 04 que nous aurons à lui restituer chaque année par sommes égales au 1/5 du produit des majorations, soit pour l'exercice 1918 un remboursement qui s'élèvera à la somme de 3,292,094 fr. 57; — 2° du fait des allocations exceptionnelle et supplémentaire pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1918, une somme de 20,994,616 fr. 41.

L'augmentation des dépenses s'élève à la somme de 75,331,761 fr. 48 et se répartit comme suit :

Administration Centrale.	+	14,583,445 fr. 73
Exploitation.	+	28,253,786 85
Matériel et Traction	+	27,027,597 58
Travaux et Surveillance.	+	5,466,931 32

Cette énorme augmentation a les mêmes causes que précédemment en ce qui concerne les matières dont les prix n'ont pas cessé de rester très élevés. Mais, en outre, les divers accroissements des salaires, gratifications, allocations pour cherté de vie, charges de famille et autres se superposent sans cesse, de sorte que, même sans tenir compte, comme il est dit ci-dessus, des allocations laissées à la charge de l'État, il en résulte une aggravation des conditions de l'exploitation, qui crée pour tous les réseaux une situation vraiment nouvelle, toute différente de celle que les concessions supposaient et qui, à aucun point de vue, ne peut se prolonger.

Ligne d'Amiens à Rouen.

Pour déterminer les résultats du compte unique d'exploitation, dressé conformément aux prescriptions de la convention de 1883, nous devons dégager d'abord le résultat de la ligne d'Amiens à Rouen, à raison de la participation de l'Ouest-État.

Les résultats de la ligne d'Amiens à Rouen se présentent ainsi :

Recettes	24,288,813 fr. 33
Dépenses	24,019.958 97
Produit net	268,854 fr. 36

La part de la Compagnie du Nord, dans ce produit net, soit les deux tiers, est de 179,236 fr. 24.

Produit net du réseau.

Le produit net de l'ensemble des lignes du réseau y compris la ligne d'Amiens à Rouen se détermine comme il suit :

Dépenses	324,518,542 fr. 13
Recettes	288,317,739 17
Insuffisance des recettes sur les dépenses d'exploitation	36,200,802 fr. 96
A reporter	36,200,802 fr. 96

	Report		36,200,802 fr. 96
	Il y a lieu d'y ajouter le tiers du produit net de la ligne d'Amiens à Rouen, liquidé ci-dessus		89,618 12
	L'insuffisance des recettes sur les dépenses d'exploitation est ainsi de		36,290,421 fr. 08
Ceintures de Paris.	Il faut encore y ajouter la perte sur l'exploitation des deux Ceintures de Paris, qui est de.	2,591,649 fr. 78	
	(sans tenir compte des charges d'intérêts et d'amortissement de la Ceinture de Paris (rive droite), qui sont comprises dans les charges générales du réseau du Nord) ;		
Participations financières.	Et la perte à prévoir sur les participations de la Compagnie dans diverses entreprises de chemins de fer, qui paraît devoir s'élever à.	570,004 48	
	par suite du non-paiement des annuités et des dividendes habituels concernant les lignes d'intérêt local occupées par l'ennemi		3,161,654 26
Service maritime postal.	Le chiffre ainsi obtenu.		39,452,075 fr. 34
	doit enfin être majoré de la perte résultant de l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres.		113,191 80
	Excédent des dépenses d'exploitation sur les recettes du compte unique d'exploitation . . .		39,565,267 fr. 14

Application de l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914.

C'est d'après ce résultat d'exploitation que la liquidation de l'exercice doit être opérée conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914.

Aux termes de cette disposition législative, la Compagnie du Nord est autorisée, pour les exercices 1914 et suivants, jusques et y compris l'exercice qui suivra celui au cours duquel la paix aura été conclue, à porter à son compte de premier établissement la somme nécessaire pour couvrir l'insuffisance que laisserait le résultat du compte de l'exploitation après les prélèvements prévus pour couvrir les charges effectives du réseau.

Pour l'exercice 1918, les prélèvements à opérer, qui sont à ajouter à l'excédent des dépenses sur les recettes résultant du compte d'exploitation, sont les suivants :

Charges effectives des intérêts et de l'amortissement des emprunts, autres charges de capital et charges spéciales, intérêts et amortissement des actions	135,771,430 fr. 81
Somme destinée à compléter le revenu des actions, telle qu'elle est prévue par la convention de 1883 et par la loi du 26 décembre 1914.	20,000,000 »
TOTAL.	155,771,430 fr. 81
L'insuffisance du compte d'exploitation ayant été, comme il a été indiqué ci-dessus, de.	39,565,267 14
l'insuffisance à couvrir, conformément à l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914, par une imputation égale au compte de premier établissement, est de	195,336,697 fr. 95

Ces imputations au compte de premier établissement qui se sont accrues depuis l'exercice 1914 dans de si fortes proportions seront réglées dans un délai qui ne peut maintenant se prolonger

soit par les réparations que nous aurons obtenues de l'ennemi, soit par les indemnités qui nous resteront dues à différents titres par l'État dans les conditions que nos précédents rapports vous ont fait connaître. Nos demandes à cet égard ont été précisées depuis longtemps. Il nous sera facile de montrer combien elles ont été de plus en plus justifiées par les événements.

Mais, pour l'avenir et d'ailleurs afin d'arrêter l'accroissement incessant des déficits dont les Compagnies et l'Administration du Chemin de fer de l'État ont de plus en plus à souffrir, il importe plus que jamais, nous ne saurions trop le répéter, de prendre le plus tôt possible les mesures dont nous réclamons sans cesse depuis si longtemps l'application.

Vous venez de le voir une fois de plus, les dépenses d'exploitation présentent des augmentations que personne n'a jamais pu prévoir même dans les hypothèses les plus extrêmes. A l'énorme élévation des prix de toutes les matières s'ajoute, chaque jour davantage, l'accroissement des salaires sous toutes leurs formes, à titre provisoire ou à titre définitif. Les conditions de l'exploitation des chemins de fer sont ainsi complétement changées. Elles sont tout à fait autres que celles qui ont été prévues à l'époque des concessions. Les Compagnies sont donc fondées à réclamer des relèvements équivalents de leurs tarifs. C'est leur droit absolu en vertu de leurs cahiers des charges dans les limites des tarifs maxima qui leur ont été octroyés par ceux-ci et qui sont une partie essentielle du contrat, en compensation des travaux exécutés par elles et comme contre-partie des charges d'exploitation qu'elles ont acceptées et qu'elles supportent. Elles ont également droit à ce relèvement, et même au-dessus des prix fixés par les cahiers des charges, parce que les conditions dans lesquelles le contrat s'exécute sont tellement modifiées qu'il doit être pourvu aux conséquences de telles imprévisions par une indemnisation suffisante, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État.

Cependant alors que le mal s'aggrave sans cesse, que les déficits d'exploitation s'accumulent au grand préjudice de l'État dont le principal domaine se trouve de plus en plus déprécié, et qui devra, personne n'en doute, sous des formes diverses, supporter ces déficits, aucune des résolutions nécessaires n'a pu encore être prise.

Le relèvement des tarifs jusqu'à concurrence de 25 0/0, autorisé par la loi du 31 mars 1918 pour une durée limitée, et dans des conditions contre lesquelles nous avons protesté, était, dès cette époque, très insuffisant. Personne ne peut contester aujourd'hui qu'il soit fort au-dessous de ce que les nécessités actuelles exigeraient.

Mais même pour les relèvements que le cahier des charges autorise et auxquels les Compagnies ont, en présence des faits qui les justifient si complètement, un droit absolu, rien n'a pu être encore obtenu, bien que les propositions des Compagnies soient déjà anciennes et qu'elles aient été présentées dans des conditions qui auraient permis une prompte solution, d'autant plus qu'elles sont de nature à réaliser des progrès depuis longtemps désirés au point de vue de la simplification des tarifs et d'une plus complète égalité dans leur application.

Nous attendons aussi la rectification du prix des transports militaires pendant la période de guerre, dont nous vous avons déjà plusieurs fois entretenus. Le droit des Compagnies à cet égard est aujourd'hui universellement reconnu et il avait été préparé par des commissions successives des transactions sur lesquelles l'accord paraissait certain. Et d'autre part, en raison des versements qu'auraient à faire de leur côté les alliés pour leurs propres transports, l'État français serait déchargé de la plus grande partie sinon de la totalité de ce qu'il aurait à payer aux Compagnies dont la perte n'a pas été couverte par la garantie.

Nous espérons bien que ces questions tout au moins seront

bientôt résolues. Mais maintenant, nous ne saurons trop le répéter, le mal s'est aggravé à ce point que des augmentations de tarifs bien plus importantes sont devenues absolument nécessaires. Il faut qu'un relèvement général beaucoup plus considérable sur tous les tarifs puisse être appliqué le plus tôt possible. Il n'y a pas un seul pays qui n'ait été obligé de céder à cette nécessité et généralement les tarifs ont été à peu près doublés sous des formes diverses. Plus on tardera, plus les finances et le crédit de l'État auront à souffrir des déficits qui atteignent les chiffres que le Gouvernement a dû lui-même faire connaître, plus il sera difficile de reconstituer le régime des chemins de fer, soit par le rachat et l'exploitation par l'État, soit, si l'État le préfère, au moyen de conventions nouvelles avec les mêmes Compagnies.

Quelle que soit la gravité de ces questions et les difficultés que leur solution rencontre, nous conservons une entière confiance dans l'avenir de la Compagnie. Pour le passé et les pertes subies, il n'est pas possible que la Compagnie du Nord, dont on peut dire qu'elle a fait la guerre, ne soit pas dédommagée d'une manière ou d'une autre, soit par l'ennemi vaincu, soit par l'État lui-même, comme l'ont été, sans la moindre hésitation, dès les premiers jours, les Compagnies anglaises et américaines auxquelles l'État, en les réquisitionnant, s'est entièrement substitué pour supporter leurs déficits de la période de guerre. D'autre part, si la dévastation de la région du Nord et l'état général du pays peuvent faire craindre qu'un délai assez prolongé soit nécessaire avant que la Compagnie ne retrouve ses anciennes recettes même avec un très fort relèvement des tarifs, nous avons des raisons de compter sur un développement nouveau du trafic entre la France et la Belgique, et plus encore entre la France et l'Angleterre, qui sera, semble-t-il, la conséquence nécessaire des événements actuels, surtout si, comme nous l'espérons, la construction du tunnel sous la Manche peut être enfin réalisée.

CHAPITRE III

Fixation du dividende.

Dans les conditions qui ont été ci-dessus rappelées, la disponibilité de l'exercice 1918 se détermine comme il suit.

De la somme de 155,771,430 fr. 81, couverte comme il vient d'être expliqué par l'imputation au compte de premier établissement autorisée par l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914.		155,771,430 fr. 81
il y a lieu de déduire la somme nécessaire pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des autres charges de capital. . . .	127,291,134 fr. 81	
et la somme nécessaire pour faire face à l'amortissement des actions. . .	762,800 »	
		128,053,934 fr. 81
Le reliquat.		27,717,496 fr. »

constitue la disponibilité de l'exercice 1918.

Sur cette disponibilité, le Conseil d'Administration vous propose de voter la distribution d'une somme de.	22,417,496 fr. »
représentant un dividende de 44 francs par action entière, intérêts compris, et un dividende de 28 francs par action de jouissance, payables à partir de la date qui sera fixée par le Conseil d'Administration contre remise des deux derniers coupons nos 125 et 126.	
Le solde.	5,300,000 fr. »

serait laissé, comme l'an dernier, par les actionnaires, à la disposition du Conseil pour être appliqué provisoirement au règlement des comptes concernant les lignes Nord-Belges.

Nous conserverons encore en réserve le report à nouveau du précédent exercice, qui s'élevait à 3,524,901 fr. 06 au 31 décembre 1913.

CHAPITRE IV

Conseil d'Administration et Commission des Comptes.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, le Conseil a subi des pertes nombreuses et que chacun de nous a vivement ressenties.

M. François ROUSSEL et M. Albert MOTTE sont décédés en pays envahi.

M. François ROUSSEL était resté à Roubaix et s'y était consacré à la défense de ses compatriotes. Il s'était particulièrement occupé avec un réel dévouement de nos malheureux employés et ouvriers demeurés au pouvoir de l'ennemi.

M. Albert MOTTE, Président de la Compagnie des Mines de Lens, était aussi à Roubaix et il n'avait pas encore pu venir prendre séance au Conseil de la Compagnie du Nord.

Plus récemment, ont été victimes de morts soudaines M. le Baron LAMBERT, M. Lucien DERODE et M. Félix ADAM.

Vous savez quelle était en Belgique la très haute situation de M. le Baron LAMBERT. Il venait de s'élever plus encore dans l'estime publique par le courage qu'il avait déployé pendant l'occupation ennemie pour la défense de ses concitoyens. Il rendait à la Compagnie les plus grands services auprès du Gouvernement et des Administrations de son pays. Son concours nous était

maintenant plus que jamais nécessaire. Vous vous joindrez à nous pour déplorer sa perte.

M. Lucien DERODE et M. Félix ADAM se distinguaient aussi par leur dévouement aux intérêts de la Compagnie.

M. Lucien DERODE nous a apporté une collaboration des plus utiles. Nous n'avons pu nous dissimuler que la perte glorieuse de son fils avait fort ébranlé sa santé et pouvait abréger ses jours.

M. Félix ADAM, Maire de la Ville de Boulogne, a été l'un de ces maires des villes atteintes ou menacées par l'ennemi qui ont le mieux mérité de leurs concitoyens et du pays tout entier.

En remplacement de M. François ROUSSEL, et pour la durée de son mandat, le Conseil a nommé, à titre provisoire, M. Eugène MOTTE, le grand industriel de Roubaix, ancien Maire de cette ville et ancien député, — en remplacement de M. Albert MOTTE et dans les mêmes conditions, M. Élie REUMAUX, ancien Directeur général, actuellement Vice-Président de la Compagnie des Mines de Lens.

Pour remplacer M. Lucien DERODE, le Conseil a nommé, à titre provisoire et pour la durée du mandat de son prédécesseur, M. Georges PASCALIS, Président de la Chambre de Commerce de Paris, et enfin, pour remplacer M. Félix ADAM, dans les mêmes conditions, M. le Baron de SENEVAS, Président du Conseil d'administration de la Banque Adam, de Boulogne.

Nous soumettons avec confiance ces choix à votre ratification.

Le renouvellement du Conseil d'Administration comprend, par l'effet du roulement :

MM. Omer VALLON,
le baron Robert de ROTHSCHILD,
Édouard AGACHE,
Jean TRYSTRAM,
Lionel de ROTHSCHILD.

Nous vous proposons de réélire nos collègues sortants.

Vous aurez enfin à renouveler la Commission des Comptes, dont les membres sont rééligibles, et qui est actuellement composée de :

MM. DE POLY,
le comte DE LYROT,
PIÉRON.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

M. le Président met aux voix les différentes questions portées à l'ordre du jour, et l'Assemblée vote les résolutions suivantes :

1° Elle approuve définitivement, sur le rapport présenté au nom de la Commission des comptes, les comptes de 1917 ;

2° Elle approuve les comptes de l'exercice 1918, sauf le contrôle de la Commission des comptes, et fixe le dividende à 44 francs par action entière, intérêt compris, et 28 francs par action de jouissance, payables, contre remise des deux derniers coupons n° 125 et n° 126, à la date qui sera fixée par le Conseil d'administration;

3° Elle ouvre un crédit de 455 millions, en sus des crédits antérieurement votés — qui sont renouvelés, — à réaliser dans les mêmes conditions;

4° Elle ratifie la nomination, comme administrateurs, de MM. Eugène MOTTE, Élie REUMAUX, Georges PASCALIS et Baron de SENEVAS, en remplacement de MM. François ROUSSEL, Albert MOTTE, Lucien DERODE et Félix ADAM.

5° Elle réélit membres du Conseil d'administration :

MM. Omer VALLON.
le baron Robert de ROTHSCHILD,
Édouard AGACHE,
Jean TRYSTRAM,
Lionel de ROTHSCHILD.

6° Elle nomme membres de la Commission des comptes pour l'examen des comptes de 1918 :

MM. DE POLY,
le comte DE LYROT,
PIÉRON.

La séance est ensuite continuée au Jeudi 1er Mai, pour le tirage au sort des actions et des obligations à rembourser au pair, dans des conditions qui seront fixées ultérieurement, savoir :

1° 1,982 Actions;
2° 57,335 Obligations de la Série A,
3° 19,661 — — B,
4° 4,931 — — C,
5° 1,500 — — D,
6° 370 — de la Compagnie de Picardie et Flandres.

Le tirage a eu lieu ledit jour, sous la présidence de M. DE WARU, vice-président, et en présence de M. VALLON, administrateur, secrétaire, et de MM. DÉHAU et COTTIN, scrutateurs.

Les numéros des titres amortis sont indiqués aux tableaux ci-annexés.

AGENTS DE LA COMPAGNIE

mobilisés aux Armées

TUÉS A L'ENNEMI

ou morts des suites de leurs blessures.

ADMINISTRATION CENTRALE

MM.

Albaret, employé à la Comptabilité Centrale.
Cailleau, employé au Service des Retraites.
Défforges, rédacteur au Service du Contentieux et du Domaine.
Frère, employé au Service des Titres.
Gay, employé à la Comptabilité Centrale.
Geslin, garçon de bureau du Comité.

MM.

Goron, employé à la Comptabilité Centrale.
Grenet, employé à la Comptabilité Centrale.
Jolly, employé à la Caisse Centrale.
Larger, employé à la Comptabilité Centrale.
Le Cam, employé au Secrétariat Général.
Logre, employé au Service des Titres.
Porcher, employé au Service des Titres.
Sauval, employé au Service des Titres.

EXPLOITATION

MM.

Alleron, expéditionnaire.
Allouchery, homme d'équipe.
Angot, employé.
Arfib, homme d'équipe.
Badré, expéditionnaire.
Baert, expéditionnaire.
Bain, expéditionnaire.
Barbier, ouvrier des Services Électriques.
Barbry, homme d'équipe.
Bassé, expéditionnaire.
Bavard, porteur d'avis.
Bavencoff, homme d'équipe.

MM.

Bazin, homme d'équipe.
Beaudry, homme d'équipe.
Beaulieu, homme d'équipe.
Belot, porteur d'avis.
Bertin, expéditionnaire.
Bertrand, employé.
Besson, employé.
Beuscart, homme d'équipe.
Bignard, homme d'équipe.
Binet, employé.
Bleuet, ouvrier des Services Électriques.
Blier, ouvrier des Services Électriques.

MM.

Boucher, garde-frein.
Bouchez, garde-frein.
Boucourt, homme d'équipe.
Boulfroy, expéditionnaire.
Boulle, employé.
Bourgeois, facteur aux bagages.
Bourguignon, expéditionnaire.
Bouthonnier, expéditionnaire.
Brabant, employé.
Bracollot, expéditionnaire.
Braconnier, porteur d'avis.
Bray, porteur d'avis.
Brisse, homme d'équipe.
Brodin, facteur aux bagages.
Brouillard, employé.
Buée, expéditionnaire.
Butel, homme d'équipe.
Buzenier, homme d'équipe.
Casteloot, homme d'équipe.
Cathala, facteur aux bagages.
Chambon, homme d'équipe.
Champenois, homme d'équipe.
Charles, porteur d'avis.
Charlier, homme d'équipe.
Chochoy, employé.
Clermont, homme d'équipe.
Coilliot, expéditionnaire.
Collier, expéditionnaire.
Conin, expéditionnaire.
Cornette, expéditionnaire.
Coulon, porteur d'avis.
Coupé, homme d'équipe.
Courdain, porteur d'avis.
Cremet, expéditionnaire.
Dangoisse, homme d'équipe.

MM.

Darras, expéditionnaire.
Daule, homme d'équipe.
Daussy, porteur d'avis.
Deaubonne, ouvrier des Services Électriques.
Debrade, facteur aux bagages.
Defrémont, homme d'équipe.
Degardin, ouvrier des Services Électriques.
Degremont, expéditionnaire.
Delacourt, homme d'équipe.
Delanoy, homme d'équipe.
Delannoy, ouvrier des Services Électriques.
Delarue, expéditionnaire.
Delaruelle, expéditionnaire.
Delassus, homme d'équipe.
Delaunay, homme d'équipe.
Delecroix, expéditionnaire.
Delgrange, homme d'équipe.
Delhaye, homme d'équipe.
Delpierre, homme d'équipe.
Demailly, homme d'équipe.
Denis, expéditionnaire.
Denoisié, lampiste.
Deparis, expéditionnaire.
Desaintacheul, homme d'équipe.
Desaultry, expéditionnaire.
Deschars, téléphoniste.
Desmette, homme d'équipe.
Desprez, expéditionnaire.
Devray, expéditionnaire.
Divrechy, expéditionnaire.
Douchin, homme d'équipe.
Dournel, homme d'équipe.
Dovergne, homme d'équipe.
Drogon, facteur aux bagages.
Dubaele, porteur d'avis.

MM.

Dubois (Étienne), expéditionnaire.
Dubois (Liévin), homme d'équipe.
Dubreuil, homme d'équipe.
Duchateau, expéditionnaire.
Dufour, ouvrier des Services Électriques.
Duhamel, homme d'équipe.
Duminy, homme d'équipe.
Dupin, homme d'équipe.
Dupuis (Camille), garde-frein.
Dupuis (Lionel), porteur d'avis.
Dutriaux, expéditionnaire.
Dycke, expéditionnaire.
Eloy expéditionnaire.
Ergo, ouvrier des Services Électriques.
Estrest, porteur d'avis.
Fercin, facteur aux bagages.
Ferez, expéditionnaire.
Findemois, expéditionnaire.
Flament, employé.
Fléchemer, ouvrier des Services Électriques.
Fontainebleau, facteur aux bagages.
Fourcade, homme d'équipe.
Fournier, employé.
Fournier (Théophane), homme d'équipe.
François (Cyrille), expéditionnaire.
François (Fernand), porteur d'avis.
Gadifert, homme d'équipe.
Gagneur, ouvrier des Services Électriques.
Gaignot, expéditionnaire.
Gaillard, surveillant chef des manœuvres.
Gaquerre, facteur aux bagages.
Gavelle, homme d'équipe.
Gelot, homme d'équipe.
Gilles, expéditionnaire.
Gobaut, homme d'équipe.

MM.

Gourlin, garde-frein.
Grossel, homme d'équipe.
Gruyer, homme d'équipe.
Guerbette, homme d'équipe.
Guernic, garçon de bureau.
Guibert, homme d'équipe.
Guillemin, camionneur automobile.
Gullion, homme d'équipe.
Hacbart, homme d'équipe.
Hemmerlé, homme d'équipe.
Hemmion, expéditionnaire.
Hérault, homme d'équipe.
Herbin, porteur d'avis.
Hilleret, sous-inspecteur.
Hochart, expéditionnaire.
Hot, porteur d'avis.
Houeix, employé.
Huck, homme d'équipe.
Huet, homme d'équipe.
Humbert, facteur aux bagages.
Husson, expéditionnaire.
Hutin, ouvrier des Services Électriques.
Jérome, expéditionnaire.
Joseph, garde-frein.
Josset, porteur d'avis.
Jouniaux, expéditionnaire.
Koch, expéditionnaire.
Konatowicz, expéditionnaire.
Labranche, homme d'équipe.
Lagaillarde, homme d'équipe.
Laisné, expéditionnaire.
Lamotte, porteur d'avis.
Lancelin, porteur d'avis.
Lanselle, homme d'équipe.
Laude, homme d'équipe.

MM.

Laussucq, expéditionnaire.
Lebègue, homme d'équipe.
Leblon, homme d'équipe.
Lecointe, expéditionnaire.
Leclercq, homme d'équipe.
Lecomte (André), expéditionnaire.
Lecomte (Arthur), homme d'équipe.
Ledoux, expéditionnaire.
Lefebvre (Gérard), homme d'équipe.
Lefebvre, porteur d'avis.
Legrand (Édouard), homme d'équipe.
Legrand, porteur d'avis.
Legris, porteur d'avis.
Lejeune, homme d'équipe.
Lemoine, homme d'équipe.
Lengagne, homme d'équipe.
Lenoir, homme d'équipe.
Lesens, employé.
Lexa, homme d'équipe.
Lhermitte, homme d'équipe.
Lheureux, homme d'équipe.
Lhostis, homme d'équipe.
Linstruiseur, homme d'équipe.
Logez, porteur d'avis.
Maëlstaf, homme d'équipe.
Magre, homme d'équipe.
Maguin, facteur aux bagages.
Marcant, expéditionnaire.
Marchiset, facteur aux bagages.
Marchois (Albert), homme d'équipe.
Marchois (Gaston), ouvrier des Services Électriques.
Marsin, expéditionnaire.
Martel, employé.
Masson, homme d'équipe.

MM.

Mathe, expéditionnaire.
Mathias, lampiste.
Mathieu, porteur d'avis.
Mauban, commis d'ordre.
Meurant, expéditionnaire.
Milan, homme d'équipe.
Moitié, porteur d'avis.
Monard, homme d'équipe.
Monnier, expéditionnaire.
Monvoisin, facteur aux bagages.
Moreau (Eugène), homme d'équipe.
Moreau (Philémon), homme d'équipe.
Moreaux, homme d'équipe.
Moret, employé.
Muchembled, expéditionnaire.
Neuillet, homme d'équipe.
Nicolas, lampiste.
Noll, ouvrier des Services Électriques.
Nollin, garde-frein.
Nortier, homme d'équipe.
Oger, homme d'équipe.
Olivier, facteur aux bagages.
Osset, expéditionnaire.
Oubron, homme d'équipe.
Pallu, facteur aux bagages.
Papin, homme d'équipe.
Paquez, homme d'équipe.
Parent, expéditionnaire.
Paris, homme d'équipe.
Pastol, homme d'équipe.
Pasty, facteur aux bagages.
Paugam, ouvrier des Services Électriques.
Pelle, porteur d'avis.
Penchevre, commis d'ordre.
Pennequin, facteur aux bagages.

MM.

Petit (Émile), homme d'équipe.
Petit (Maurice), expéditionnaire.
Pétrement, ouvrier des Services Electriques.
Peyronnet, homme d'équipe.
Philippe, employé.
Pinte, homme d'équipe.
Plateau, homme d'équipe.
Playe, facteur-mixte.
Plouvin, expéditionnaire.
Pollart, expéditionnaire.
Porez, expéditionnaire.
Portenois, homme d'équipe.
Potin, porteur d'avis.
Poulain, expéditionnaire.
Poutrel, expéditionnaire.
Prévost, employé.
Pronier, facteur aux bagages.
Pruvot (Clément), homme d'équipe.
Pruvot (Paul), expéditionnaire.
Raimbaux, homme d'équipe.
Rattez, homme d'équipe.
Raynaud, homme d'équipe.
Recullet, expéditionnaire.
Ribeaux, lampiste.
Rivaudon, ouvrier des Services Electriques.
Roffy, homme d'équipe.
Rollé, expéditionnaire.
Rosant, expéditionnaire.
Roucoux, expéditionnaire.
Rougeau, homme d'équipe.
Salmon, homme d'équipe.
Saussier, homme d'équipe.
Savardex, ouvrier des Serv. Electriques.
Selhum, homme d'équipe.

MM.

Senard, homme d'équipe.
Sgard, aiguilleur.
Soete, homme d'équipe.
Sombart, ouvrier des Services Électriques.
Sonnet, homme d'équipe.
Souloumiac, lampiste.
Soyez, expéditionnaire.
Tamberlick, expéditionnaire.
Tevenart, expéditionnaire.
Thaurin, homme d'équipe.
Thiéry, sous-chef lampiste.
Thorel, homme d'équipe.
Thuillier, garde-frein.
Thuin, ouvrier des Services Électriques.
Tissier, expéditionnaire.
Tréboutte, homme d'équipe.
Troude, homme d'équipe.
Vaconsin, employé.
Vaillant, lampiste.
Vailler, expéditionnaire.
Vambrouck, employé.
Vandenbogaerde, garde-frein.
Vanderstieshelen, expéditionnaire.
Vanhoove, homme d'équipe.
Vanlerberghe, porteur d'avis.
Varlet, employé.
Verjus, lampiste.
Villain, lampiste.
Villemand, expéditionnaire.
Vinoy, porteur d'avis.
Wambrouck, expéditionnaire.
Werwaerde, expéditionnaire.
Wyckaert, porteur d'avis.

MATÉRIEL ET TRACTION

MM.

Angel, manœuvre.
Audouze, ajusteur.
Avril, ajusteur.
Bacquet, garde-plaque.
Baekelandt, visiteur-nettoyeur.
Baert, ajusteur.
Barraby, monteur.
Basselin, monteur.
Batilliot, aide-menuisier.
Bernert, nettoyeur.
Boudry, télégraphiste.
Boulanger, aide-monteur.
Boulin, manœuvre.
Bourgeois, monteur.
Braye, manœuvre.
Bride, dessinateur.
Buquet, ouvrier d'entretien.
Cabot, expéditionnaire.
Cabrillac, nettoyeur.
Callon, manœuvre.
Campin, aide-fraiseur.
Carpentier, ajusteur.
Carré, ajusteur.
Carrez, monteur.
Cartier, ajusteur.
Castanet, manœuvre.
Choquet, monteur.
Combettes, garçon de bureau.
Cresson, journalier.
Dachet, monteur.
Danguillaume (Marcel), ajusteur.
Danguillaume (Maurice), ajusteur.
Degrève, garde-matières.

MM.

Delafosse, ouvrier d'entretien.
Delpierre (Charles), soutier.
Delpierre, manœuvre.
Delporte, voilier.
Denaes, nettoyeur.
Devulder, ajusteur.
Diverchy, ajusteur.
Dormois, aide-chaudronnier.
Drouart, nettoyeur.
Dumetz, expéditionnaire.
Duvet, employé.
Falempe, commis d'ordre.
Falluel, monteur.
Ferron, manœuvre.
Fichait, journalier.
Gaillard, nettoyeur.
Gamelin, manœuvre.
Garnier, manœuvre.
Gontier, ajusteur.
Gouvenaux, manœuvre.
Guigard, dessinateur.
Harré, ajusteur.
Havet, ajusteur.
Herrest, commis.
Honette, garde-matières.
Hosdey, manœuvre.
Houvin, ferreur.
Hovart, aide-tôlier.
Hoyer, ouvrier d'entretien.
Hulle, employé.
Hutin, journalier.
Imbs, journalier.
Jacqmart, aide-chaudronnier.

MM.

Joannet, aide-chaudronnier.
Josseaux, frappeur.
Jumelin, ajusteur.
Kern, ferreur.
Lalise, manœuvre.
Laurent, ferreur.
Lebailly, ajusteur-outilleur.
Leblond, comptable.
Le Cornec, garçon de bureau.
Ledent, ouvrier d'entretien.
Ledru, manœuvre.
Leduc, manœuvre.
Lefèvre, ajusteur.
Lempernesse, apprenti-ajusteur.
Leroy, monteur.
Lootvoet, manœuvre.
Louis, journalier.
Luce, manœuvre.
Luce (Victor), employé.
Lutens, aide-ajusteur.
Macagne, ajusteur.
Macé, nettoyeur.
Magniez, ajusteur.
Malherbe, ajusteur.
Mareux, journalier.
Masse, garçon de bureau.
Méreau, piqueur de chaudières.
Migeon, journalier.

MM.

Milot, aide-monteur.
Niquet, ferblantier.
Olivier, contrôleur.
Parmentier, garde-matières.
Peltier, manœuvre.
Pequignaux, nettoyeur.
Plart, monteur.
Podevin, manœuvre.
Rimbault, ferreur.
Roch, employé.
Roussel, nettoyeur.
Rouxel, comptable.
Sacleux, ajusteur.
Saelen, manœuvre.
Salomé, manœuvre.
Samarcq, manœuvre.
Santin, employé.
Schorung, manœuvre.
Secret, ajusteur.
Stéphanus, nettoyeur.
Thélier, aide-chaudronnier.
Tréhout (Octave), peintre.
Tréhout (Romain), commis.
Tribouilloy, ouvrier d'entretien.
Turpin, manœuvre.
Viard, manœuvre.
Wallon, ajusteur.
Yot, nettoyeur.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

MM.

Aernoudts, cantonnier.
Alin, employé.
Ance, dessinateur.
Avot, expéditionnaire.
Bailly, manœuvre.
Bard, manœuvre.
Bertin, agent de réception.
Bigand, employé.
Bloquelle, dessinateur.
Caffiau, cantonnier.
Campagne, cantonnier.
Chabaille, cantonnier.
Chaffe, manœuvre.
Charpentier, chef de district.
Dangeville, sous-inspecteur.
Delenclos, cantonnier.
Demarquois, ouvrier.
Démory, expéditionnaire.
Dethoor, cantonnier.
Dijon, dessinateur.
Foulon, cantonnier.
Frocaud, employé.
Goury, expéditionnaire.
Hachet, expéditionnaire.
Haem, employé.
Hecq, dessinateur.

MM.

Huyot, manœuvre.
Joest, manœuvre.
Joly, métreur.
Joris, employé.
Josien, cantonnier.
Leclercq, cantonnier.
Lempereur, expéditionnaire.
Le Puillandre, manœuvre.
Leroux, cantonnier.
Létoffé, manœuvre.
Liébart, cantonnier.
Macquart, chef de district.
Mathieu, manœuvre.
Mauchain, manœuvre.
Messemaere, cantonnier.
Montigny, cantonnier.
Moret, expéditionnaire.
Petit, cantonnier.
Pigeon, expéditionnaire.
Pot, cantonnier.
Presson, ouvrier.
Quent, employé.
Robillard, expéditionnaire.
Roux, employé.
Thévenin, manœuvre.
Warren, ouvrier.

AGENTS DE LA COMPAGNIE

en service ou restés en région envahie

TUÉS PAR L'ENNEMI

ou victimes d'accidents mortels causés par le fait de l'ennemi.

ADMINISTRATION CENTRALE

M. Labbé, attaché au Secrétariat Général.

EXPLOITATION

MM.

Bierry, garde-frein R. A. T.
Blas, facteur-mixte.
Bodart, employé.
Bodier, sous-chef des manœuvres.
Boucher, conducteur.
Boudoux, aiguilleur.
Bourlet, conducteur.
Boussekey, homme d'équipe.
Bugain, homme d'équipe.
Calvairac, garde-frein R. A. T.
Carlier, aiguilleur.
Cauchy, garde-frein.
Chrétien, homme d'équipe.
Colliez, garde-frein.
Cormon, conducteur.
Courbe, receveur G. V.
Couteau, surveillant chef des manœuvres et de la manutention.
Davion, sous-chef des manœuvres.
Debéthune, homme d'équipe.

MM.

Decaux, garde-frein R. A. T.
Defoort, conducteur.
Deleau, aiguilleur.
Derrien, garde-frein R. A. T.
Devleeschauwer, homme d'équipe.
Devrez, aiguilleur.
Diriquen, chef de gare.
Dorion, garde-frein.
Duchateau, porteur d'avis.
Duclos, facteur-mixte.
Duhamel, aiguilleur.
Dumont, homme d'équipe.
Dutordoir, garde-frein.
Eloy, homme d'équipe.
Faby, garde-frein.
Flinois, conducteur.
François, homme d'équipe.
Gerry, garde-frein R. A. T.
Giraud, inspecteur.
Glacet, surveillant-chef des manœuvres.

MM.

Gruson, surveillant-chef des manœuvres.
Harduin, garde-frein.
Hardy (Joseph), homme d'équipe.
Hardy (Félix), équipe R. A. T.
Hautecœur, garde-frein R. A. T.
Mlle Lavallard, employée.
Lebailly, garde-frein R. A. T.
Leborgne, conducteur.
Lechien, conducteur.
Legrand, chef d'équipe.
Lelarge, receveur-chef.
Lœul, homme d'équipe.
Mahiu, conducteur.
Marcel, surveillant-chef des manœuvres.
Marécat, aiguilleur.
Marquant, sous-chef des manœuvres.
Martel, homme d'équipe.
Mascret, homme d'équipe.
Namont, pointeur du mouvement.
Ochin, conducteur.
Parsy, conducteur.

MM.

Paul, conducteur.
Petit, conducteur principal.
Pétrement, ouvrier des Services Électriques.
Pillot, surveillant-chef des manœuvres et de la manutention.
Poupart, employé.
Prestaux, conducteur hors classe.
Prévost, receveur-chef G. V.
Richez, chef d'équipe.
Samain, garde-frein.
Tabary, homme d'équipe.
Thory, lampiste.
Tryhoen, receveur G. V.
Vangraefschèpe, contrôleur de gare.
Vasseur, sous-chef lampiste.
Vast, garde-frein.
Vedrenne, garde-frein R. A. T.
Venpeteghen, receveur chef P. V.
Verwaerde, garde-frein
Wilmart, lampiste.

MATÉRIEL ET TRACTION.

MM.

Bécuwe, chauffeur.
Bertrand, chauffeur.
Bienfait, manœuvre.
Blanc, chef de dépôt.
Blanquart, mortaiseur.
Bocquillion, premier comptable.
Boidin, chauffeur.
Boivin, mécanicien.
Boucry, chauffeur.
Bourlard, mécanicien.

MM.

Cambon, chauffeur.
Cartier, mécanicien.
Chirot, surveillant de dépôt.
Colliez, aide-chauffeur.
Conraux, ferreur.
Dangremont, chauffeur.
Delaplace, mécanicien.
Demouveaux, journalier.
Devigne, chauffeur.
Delhen, employé principal.

MM.

Dubois, mécanicien de gare.
Duhautoy, mécanicien.
Duriez, commis de magasin.
Dusausoy, employé.
Dussaillant, mécanicien.
Glasson, mécanicien.
Godeliez, mécanicien.
Goubet, chauffeur.
Gouilliard, chauffeur.
Gras, chauffeur.
Guffroy, mécanicien.
Hallo, mécanicien.
Huberlant, chauffeur.
Journa, garçon de magasin.
Labyr, chauffeur.
Lambert, mécanicien-suppléant.
Lfclercq, chauffeur.
Ledée, chauffeur.
Lemeiter, chauffeur.
Leulier, chauffeur de locomobile.
Louf, chauffeur.
Maning, chauffeur.
Martinache, chauffeur.

MM.

Mathieu, chauffeur.
Mathieu (Félix), chauffeur.
Mielet, visiteur.
Mucherie, visiteur.
Parent, mécanicien.
Petit, chauffeur.
Picout, mécanicien.
Polart, sous-chef d'équipe cokerier.
Raymond, mécanicien.
Rivière, frappeur.
Rocquet, tourneur.
Saint-Quentin, mécanicien.
Soetemont, chauffeur.
Tanguy, chauffeur.
Tréhoux, manœuvre.
Trousselle, chauffeur.
Van de Cavey, chauffeur.
Vaneensberghe, mécanicien.
Verhée, chauffeur.
Villette, manœuvre.
Wartelle, tourneur.
Wéry, mécanicien.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

MM.

Bègue. ouvrier temporaire.
Bodèle, chef cantonnier.
Boulier, chef cantonnier.
Catoire, garde.
Mme Crépin, garde.
Déjardin, expéditionnaire.
Mme Ve Delerue, garde.
Drouineau, chef de section.
Dubois, cantonnier.
Dufeux, cantonnier.

MM.

Duhoo, cantonnier.
Durand, homme de peine.
Fontaine, cantonnier.
Gressier, chef de district.
Mme Hébert, garde.
Lefebvre, employé.
Marcq, chauffeur de locomobile.
Petitprez, cantonnier.
Thoor, garde.
Wicquart, cantonnier.

AGENTS DE LA COMPAGNIE
DÉCÉDÉS EN CAPTIVITÉ

EXPLOITATION

MM.

Bernaux, garde-frein.
Bollard, homme d'équipe.
Bruth, lampiste.
Coquevelle, homme d'équipe.
Cornet, ouvrier des Services Électriques.
Dacheux, garde-frein.
Delhaye, facteur mixte.
Dumeigh, homme d'équipe.

MM.

Dupont, homme d'équipe.
Dussart, lampiste.
Forrière, conducteur.
Gallet, employé.
Lefebvre, conducteur.
Lemaire, sous-chef des manœuvres.
Sollier, aiguilleur.
Vasseur, employé.

MATÉRIEL ET TRACTION

MM.

Barc, visiteur-graisseur.
Beauger, outilleur.
Boidin, tourneur.
Bonnard, forgeron.
Brassart, aide-chaudronnier.
Canivet, ajusteur.
Caustier, mécanicien.
Colleatte, chauffeur.
Coquelle, chauffeur.
Crebs, monteur.
Croisé, menuisier.
Debout, forgeron.
Delval, garçon de bureau.
Demarcq, ferreur.

MM.

Dolhant, manœuvre.
Dubus, chauffeur.
Dupin, forgeron.
Dupuis, menuisier.
Frémont, manœuvre.
Goubault, visiteur.
Grulois, ajusteur.
Harlez, surveillant de dépôt.
Hennetier, manœuvre.
Iverlet, chaudronnier.
Legrand, surveillant de dépôt.
Miniscloux, menuisier.
Pirlot, chauffeur.
Sire, manœuvre.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

MM.

Bouland, garde.
Cambreleng, cantonnier
Leher, chef de district.

MM.

Lepan, cantonnier.
Plaquet, garde.

Tirage du 1er Mai 1919

1.982 actions remboursables à 400 fr. chacune, à une date qui sera fixée ultérieurement.

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
176 à 200	25	*Report. . .*	525	*Report. . .*	1.007	*Report. . .*	1.507
9.026 9.050	25	173.076 à 173.100	25	290.151 à 290.175	25	434.951 à 434.975	25
25.901 25.925	25	174.851 174.875	25	293.076 293.100	25	436.076 436.100	25
33.901 33.925	25	181.226 181.250	25	297.726 297.750	25	443.401 443.425	25
40.251 40.275	25	183.551 183.575	25	298.301 298.325	25	446.801 446.825	25
40.726 40.750	25	186.701 186.725	25	299.326 299.350	25	448.151 448.175	25
42.026 42.050	25	192.501 192.525	25	325.526 325.550	25	448.676 448.700	25
42.101 42.125	25	203.426 203.450	25	332.651 332.675	25	460.326 460.350	25
47.426 47.450	25	222.326 222.332	7	333.626 333.650	25	474.776 474.800	25
59.301 59.325	25	222.926 222.950	25	337.426 337.450	25	475.126 475.150	25
70.526 70.550	25	225.401 225.425	25	353.426 353.450	25	481.201 481.225	25
75.576 75.600	25	229.526 229.550	25	356.801 356.825	25	483.651 483.675	25
87.826 87.850	25	235.626 235.650	25	358.526 358.550	25	484.001 484.025	25
89.526 89.550	25	257.551 257.575	25	361.451 361.475	25	485.776 485.800	25
95.101 95.125	25	264.226 264.250	25	374.326 374.350	25	487.351 487.375	25
104.251 104.275	25	274.101 274.125	25	391.101 391.125	25	496.801 496.825	25
116.076 116.100	25	275.851 275.875	25	409.051 409.075	25	497.801 497.825	25
138.151 138.175	25	281.776 281.800	25	412.901 412.925	25	503.426 503.450	25
148.151 148.175	25	285.226 285.250	25	416.151 416.175	25	505.001 505.025	25
156.901 156.925	25	287.726 287.750	25	422.851 422.875	25	513.601 513.625	25
169.126 169.150	25	288.526 288.550	25	431.626 431.650	25		
A reporter. . .	525	*A reporter. . .*	1.007	*A reporter. . .*	1.507	TOTAL. . .	1.982

57.335 Obligations anciennes Série A 3 0/0 remboursables à 492 fr. 18 chacune, déduction faite de l'impôt, à une date qui sera fixée ultérieurement.

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
		Report. . .	428	*Report. . .*	813	*Report. . .*	1.158
3.901 à 3.944	44	9.838 à 9.900	63	33.052 à 33.063	12	45.601 à 45.623	23
3.946 3.982	37	10.401 10.429	29	33.065 33.071	7	45.625 45.668	44
3.984 4.000	17	10.431 10.442	12	33.073 33.100	28	45.670 45.678	9
4.601 4.700	100	10.444 10.479	36	34.102 34.151	50	45.680 45.687	8
7.601 7.620	20	21.601 21.605	5	34.153 34.196	44	45.689 45.700	12
7.623 7.626	4	21.607 21.682	76	34.198 34.200	3	48.695 48.697	3
7.628 7.635	8	21.684 21.700	17	41.901 41.984	84	48.699 48.700	2
7.637 7.700	64	26.801 26.827	27	41.986 42.000	15	53.301 53.312	12
8.501 8.560	60	26.829 26.832	4	43.501 43.530	30	53.314 53.353	40
8.562 8.589	28	26.834 26.900	67	43.532 43.575	44	53.355 53.367	13
8.591 8.600	10	33.001 33.042	42	43.578 43.600	23	53.369 53.400	32
9.801 9.836	36	33.044 33.050	7	44.696 44.700	5	53.701 53.747	47
A reporter. . .	428	*A reporter. . .*	813	*A reporter. . .*	1.158	*A reporter. . .*	1.403

NUMÉROS		NOMBRE
Report. . .		1.403
53.749 à	53.800	52
62.552	62.600	49
65.701	65.760	60
65.762	65.795	34
65.797	65.799	3
69.101	69.149	49
69.151	69.177	27
69.179	69.200	22
69.601	69.608	8
69.610	69.624	15
69.626	69.700	75
72.301	72.350	50
72.352	72.400	49
73.801	73.837	37
73.839	73.857	19
73.859	73.879	21
73.881	73.900	20
83.187	83.200	14
83.604	83.633	30
83.635	83.700	66
85.301	85.389	89
85.391	85.400	10
88.201	88.291	91
88.293	88.300	8
93.301	93.400	100
96.001	96.100	100
103.701	103.784	84
103.786	103.800	15
109.434	109.500	67
110.201	110.285	85
110.287	110.300	14
114.902	115.000	99
115.701	115.756	56
115.758	115.800	43
117.101	117.200	100
118.301	118.337	37
118.339	118.400	62
122.501	122.569	69
122.571	122.586	16
122.588	122.600	13
124.101	124.108	8
A reporter. . .		3.269

NUMÉROS		NOMBRE
Report. . .		3.269
124.110 à	124.116	7
124.118	124.171	54
124.173	124.176	4
124.178	124.184	7
124.186	124.200	15
128.201	128.300	100
128.701	128.782	82
128.784	128.800	17
130.901	130.995	95
130.997	131.000	4
135.601	135 617	17
135.619	135.700	82
141.601	141.604	4
141.606	141.670	65
141.672	141.700	29
148.201	148.300	100
149.801	149.839	39
149.841	149.842	2
151.401	151.430	30
151.432	151.433	2
152.601	152.686	86
152.688	152.700	13
157.701	157.714	14
157.716	157.718	3
157.721	157.800	80
157.901	157.970	70
157.972	157.983	12
157.985	158.000	16
158.901	159.000	100
169.201	169.242	42
169.244	169.266	23
169.268	169.300	33
170.201	170.244	44
170.246	170.300	55
175.001	175.029	29
175.031	175.062	32
175.065	175.100	36
176.301	176.400	100
176.801	176.832	32
176.834	176.855	22
176.857	176.900	44
A reporter. . .		4.910

NUMÉROS		NOMBRE
Report. . .		4.910
180.701 à	180.755	55
180.757	180.800	44
191.401	191.478	78
191.480	191.500	21
199.201	199.256	56
199.258	199.291	34
199.293	199.300	8
200.001	200.100	100
203.401	203.500	100
205.701	205.800	100
207.801	207.867	67
207.869	207.900	32
211.601	211.625	25
211.627	211.700	74
216.801	216.847	47
216.849	216.886	38
216.888	216.900	13
221.101	221.179	79
221.181	221.200	20
222.601	222.625	25
222.627	222.700	74
230.301	230.400	100
230.601	230.700	100
231.101	231.200	100
238.432	238.500	69
244.001	244.085	85
251.501	251.600	100
254.201	254.300	100
258.401	258.500	100
259.285	259.300	16
261.001	261.100	100
262.701	262.800	100
263.001	263.100	100
266.601	266.700	100
271.405	271.500	96
272.751	272.800	50
277.101	277.200	100
283.501	283.600	100
284.101	284.200	100
287.201	287.300	100
294.701	294.800	100
A reporter. . .		7.816

NUMÉROS		NOMBRE
Report. . .		7.81
295.701 à	295.800	100
296.501	296.600	10
301.901	302.000	10
304.698	304.700	
307.101	307.200	10
320.201	320.300	10
328.801	328.819	1
329.801	329.900	10
343.701	343.800	10
354.101	354.200	10
354.901	355.000	10
357.401	357.500	10
360.201	360.300	10
362.401	362.500	10
375.101	375.200	10
375.401	375.500	10
376.301	376.400	10
378.201	378.300	10
410.701	410.800	10
420.201	420.300	100
421.701	421.800	100
431.901	432.000	100
438.401	438.500	100
439.301	439.323	23
442.501	442.600	100
443.300		1
455.101	455.200	100
455.735	455.800	66
463.685	463.700	16
468.101	468.200	100
470.501	470.600	100
472.001	472.100	100
473.201	473.300	100
495.701	495.800	100
510.001	510.100	100
511.439	511.480	42
512.301	512.400	100
519.401	519.500	100
534.501	534.600	100
538.601	538.700	100
550.901	550.927	27
A reporter. . .		11.313

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
Report. . .	11.313	*Report. . .*	15.210	*Report. . .*	18.843	*Report. . .*	22.567
557.601 à 557.700	100	830.501 à 830.600	100	1.221.601 à 1.221.700	100	1.530.001 à 1.530.100	100
558.601 558.700	100	834.101 834.200	100	1.227.801 1.227.868	68	1.540.601 1.540.700	100
559.101 559.200	100	845.501 845.600	100	1.232.901 1.233.000	100	1.542.101 1.542.200	100
559.601 559.700	100	857.879 857.896	18	1.250.445 1.250.500	56	1.543.201 1.543.300	100
573.901 574.000	100	880.401 880.500	100	1.251.601 1.251.700	100	1.548.401 1.548.500	100
576.701 576.800	100	882.501 882.600	100	1.264.864 1.264.900	37	1.564.801 1.564.900	100
578.801 578.900	100	892.601 892.700	100	1.267.801 1.267.900	100	1.587.501 1.587.600	100
589.701 589.800	100	902.301 902.400	100	1.279.601 1.279.661	61	1.588.001 1.588.100	100
607.401 607.500	100	918.701 918.800	100	1.287.901 1.288.000	100	1.607.201 1.607.300	100
613.901 614.000	100	924.356 924.373	18	1.296.701 1.296.800	100	1.613.901 1.614.000	100
621.801 621.900	100	946.401 946.500	100	1.321.301 1.321.400	100	1.618.601 1.618.700	100
626.901 627.000	100	961.101 961.200	100	1.321.701 1.321.800	100	1.624.001 1.624.073	73
636.101 636.200	100	962.001 962.100	100	1.323.401 1.323.500	100	1.628.801 1.628.900	100
639.901 640.000	100	972.401 972.500	100	1.323.601 1.323.700	100	1.630.001 1.630.100	100
640.801 640.900	100	977.101 977.200	100	1.324.301 1.324.400	100	1.635.301 1.635.400	100
646.901 647.000	100	981.101 981.200	100	1.330.701 1.330.800	100	1.644.501 1.644.600	100
647.501 647.600	100	991.501 991.600	100	1.352.801 1.352.900	100	1.663.201 1.663.300	100
657.301 657.329	29	996.701 996.800	100	1.383.601 1.383.664	64	1.664.801 1.664.900	100
669.901 670.000	100	1.000.401 1.000.418	18	1.384.301 1.384.400	100	1.666.101 1.666.173	73
675.301 675.400	100	1.018.101 1.018.200	100	1.389.001 1.389.100	100	1.674.301 1.674.400	100
686.801 686.900	100	1.049.401 1.049.500	100	1.389.601 1.389.700	100	1.677.801 1.677.900	100
695.701 695.800	100	1.060.601 1.060.700	100	1.394.101 1.394.200	100	1.680.201 1.680.300	100
705.401 705.500	100	1.073.701 1.073.800	100	1.401.301 1.401.400	100	1.699.801 1.699.900	100
707.101 707.200	100	1.076.501 1.076.600	100	1.407.001 1.407.100	100	1.700.101 1.700.200	100
723.001 723.100	100	1.080.901 1.081.000	100	1.416.201 1.416.300	100	1.702.401 1.702.500	100
729.301 729.400	100	1.109.701 1.109.800	100	1.424.401 1.424.500	100	1.708.301 1.708.400	100
737.701 737.800	100	1.121.971 1.121.988	18	1.425.001 1.425.100	100	1.725.619 1.725.700	82
738.801 738.832	32	1.122.701 1.122.800	100	1.438.076 1.438.100	25	1.754 001 1.754.100	100
740.701 740.800	100	1.126.101 1.126.200	100	1.445.801 1.445.900	100	1.754.101 1.754.200	100
745.101 745.200	100	1.128.501 1.128.600	100	1.447.101 1.447.200	100	1.755.501 1.755.600	100
755.901 756.000	100	1.132.901 1.132.966	66	1.448.201 1.448.300	100	1.766.301 1.766.400	100
760.524 760.559	36	1.145.901 1.146.000	100	1.448.901 1.449.000	100	1.779.401 1.779.491	91
764.701 764.800	100	1.147.036 1.147.100	65	1.456.201 1.456.300	100	1.784.901 1.785.000	100
765.601 765.700	100	1.154.901 1.155.000	100	1.466.001 1.466.100	100	1.786.801 1.786.900	100
765.901 766.000	100	1.165.501 1.165.600	100	1.468.501 1.468.600	100	1.788.301 1.788.400	100
770.601 770.700	100	1.175.701 1.175.800	100	1.479.801 1.479.900	100	1.798.101 1.798.200	100
771.201 771.300	100	1.189.901 1.190.000	100	1.495.501 1.495.543	43	1.802.001 1.802.100	100
788.601 788.700	100	1.190.671 1.190.700	30	1.520.601 1.520.700	100	1.811.001 1.811.100	100
797.601 797.700	100	1.205.001 1.205.100	100	1.523.801 1.523.870	70	1.819.011 1.819.100	90
805.101 805.200	100	1.207.601 1.207.700	100	1.525.601 1.525.700	100	1.819.701 1.819 800	100
809.501 809.600	100	1.214.401 1.214.500	100	1.527.301 1.527.400	100	1.826.601 1.826.700	100
A reporter. . .	15.210	*A reporter. . .*	18.843	*A reporter. . .*	22.567	*A reporter. . .*	26.576

NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMB
Report. . .		26.576	*Report. . .*		30.308	*Report. . .*		34.259	*Report. . .*		38.158
1.843.501	à 1.843.600	100	2.124.901	à 2.125.000	100	2.421.301	à 2.421.400	100	2.730.001	à 2.730.100	10
1.855.201	1.855.300	100	2.125.101	2.125.200	100	2.423.201	2.423.300	100	2.732.701	2.732.800	10
1.859.301	1.859.400	100	2.128.201	2.128.300	100	2.440.401	2.440.500	100	2.738.701	2.738.800	10
1.867.501	1.867.600	100	2.137.201	2.137.300	100	2.452.801	2.452.900	100	2.746.601	2.746.700	10
1.871.801	1.871.887	87	2.143.601	2.143.683	83	2.459.401	2.459.500	100	2.750.101	2.750.200	10
1.883.301	1.883.400	100	2.164.301	2.164.400	100	2.469.401	2.469.500	100	2.752.401	2.752.404	
1.890.282	1.890.300	19	2.165.901	2.166.000	100	2.473.801	2.473.895	95	2.763.501	2.763.600	100
1.891.501	1.891.600	100	2.183.001	2.183.100	100	2.482.301	2.482.400	100	2.765.201	2.765.300	10
1.899.201	1.899.300	100	2.185.001	2.185.100	100	2.482.501	2.482.600	100	2.772.701	2.772.800	100
1.901.101	1.901.200	100	2.185.501	2.185.600	100	2.486.201	2.486.300	100	2.792.101	2.792.200	100
1.909.701	1.909.800	100	2.198.901	2.199.000	100	2.498.701	2.498.800	100	2.800.201	2.800.300	100
1.913.301	1.913.400	100	2.203.101	2.203.200	100	2.500.601	2.500.700	100	2.804.001	2.804.100	100
1.919.801	1.919.900	100	2.203.901	2.204.000	100	2.509.201	2.509.300	100	2.804.509	2.804.517	9
1.922.801	1.922.900	100	2.211.301	2.211.388	88	2.518.336	2.518.400	65	2.807.301	2.807.400	100
1.924.102	1.924.200	99	2.220.701	2.220.800	100	2.519.501	2.519.600	100	2.809.901	2.810.000	100
1.940.001	1.940.006	6	2.230.401	2.230.500	100	2.524.001	2.524.073	73	2.816.001	2.816.100	10
1.945.044	1.945.100	57	2.248.801	2.248.900	100	2.540.101	2.540.200	100	2.817.201	2.817.300	10
1.967.601	1.967.700	100	2.265.801	2.265.870	70	2.543.139	2.543.200	62	2.835.401	2.835.500	10
1.969.101	1.969.200	100	2.279.901	2.280.000	100	2.558.801	2.558.900	100	2.844.901	2.845.000	10
1.975.701	1.975.800	100	2.282.101	2.282.200	100	2.576.701	2.576.800	100	2.846.101	2.846.200	10
1.990.901	1.991.000	100	2.289.301	2.289.400	100	2.581.301	2.581.400	100	2.875.601	2.875.700	10
1.992.901	1.993.000	100	2.290.301	2.290.400	100	2.596.201	2.596.300	100	2.880.101	2.880.200	10
1.995.712	1.995.792	81	2.293.501	2.293.600	100	2.604.901	2.605.000	100	2.882.901	2.883.000	10
1.998.501	1.998.600	100	2.296.901	2.297.000	100	2.608.901	2.609.000	100	2.897.201	2.897.300	10
1.998.801	1.998.900	100	2.298.183	2.298.200	18	2.614.601	2.614.700	100	2.903.401	2.903.500	10
1.999.401	1.999.500	100	2.301.301	2.301.400	100	2.620.101	2.620.200	100	2.905.501	2.905.600	10
2.001.101	2.001.200	100	2.310.301	2.310.400	100	2.623.801	2.623.900	100	2.909.301	2.909.400	10
2.031.001	2.031.100	100	2.319.601	2.319.700	100	2.624.901	2.625.000	100	2.909.866	2.909.900	
2.041.601	2.041.700	100	2.333.001	2.333.092	92	2.625.048	2.625.051	4	2.916.001	2.916.100	10
2.044.701	2.044.800	100	2.339.601	2.339.700	100	2.625.301	2.625.400	100	2.918.001	2.918.100	10
2.045.001	2.045.100	100	2.339.701	2.339.800	100	2.628.301	2.628.400	100	2.919.801	2.919.874	7
2.048.244	2.048.300	57	2.340.201	2.340.300	100	2.629.101	2.629.200	100	2.931.201	2.931.300	10
2.066.701	2.066.800	100	2.368.701	2.368.800	100	2.657.801	2.657.900	100	2.945.801	2.945.900	10
2.067.301	2.067.400	100	2.369.701	2.369.800	100	2.660.201	2.660.300	100	2.963.001	2.963.100	10
2.086.601	2.086.700	100	2.371.701	2.371.800	100	2.668.801	2.668.900	100	2.963.801	2.963.900	10
2.093.101	2.093.126	26	2.372.601	2.372.700	100	2.684.001	2.684.100	100	2.964.201	2.964.300	10
2.099.601	2.099.700	100	2.392.601	2.392.700	100	2.684.701	2.684.800	100	2.965.301	2.965.400	10
2.099.701	2.099.800	100	2.394.201	2.394.300	100	2.685.001	2.685.100	100	2.973.801	2.973.900	10
2.107.501	2.107.600	100	2.402.601	2.402.700	100	2.695.701	2.695.800	100	2.991.385	2.991.400	1
2.113.201	2.113.300	100	2.404.001	2.404.100	100	2.718.501	2.718.600	100	2.995.501	2.995.600	10
2.117.401	2.117.500	100	2.418.501	2.418.600	100	2.725.301	2.725.400	100	2.997.401	2.997.498	9
A reporter. . .		30.308	*A reporter. . .*		34.259	*A reporter. . .*		38.158	*A reporter. . .*		41.89

NUMÉROS	NOMBRE
Report. . .	41.894
2.998.101 à 2.998.200	100
3.000.701 3.000.800	100
3.001.601 3.001.700	100
3.005.901 3.006.000	100
3.009.101 3.009.114	14
3.013.101 3.013.200	100
3.020.401 3.020.500	100
3.025.101 3.025.200	100
3.037.401 3.037.500	100
3.045.801 3.045.900	100
3.057.801 3.057.900	100
3.061.701 3.061.800	100
3.112.801 3.112.900	100
3.117.201 3.117.300	100
3.118.101 3.118.200	100
3.130.401 3.130.500	100
3.134.701 3.134.800	100
3.134.901 3.135.000	100
3.135.701 3.135.719	19
3.137.601 3.137.700	100
3.138.901 3.139.000	100
3.141.001 3.141.100	100
3.147.301 3.147.400	100
3.155.301 3.155.400	100
3.163.401 3.163.500	100
3.170.801 3.170.900	100
3.173.301 3.173.400	100
3.180.701 3.180.800	100
3.182.901 3.183.000	100
3.191.001 3.191.067	67
3.201.701 3.201.800	100
3.204.801 3.204.900	100
3.208.201 3.208.300	100
3.221.449 3.221.500	52
3.227.001 3.227.100	100
3.231.101 3.231.200	100
3.233.301 3.233.400	100
3.242.701 3.242.800	100
3.247.401 3.247.500	100
3.250.901 3.251.000	100
3.251.201 3.251.300	100
A reporter. . .	45.746

NUMÉROS	NOMBRE
Report. . .	45.746
3.258.001 à 3.258.024	24
3.267.601 3.267.700	100
3.278.601 3.278.700	100
3.281.701 3.281.800	100
3.306.801 3.306.900	100
3.315.101 3.315.200	100
3.323.701 3.323.726	26
3.335.701 3.335.800	100
3.337.801 3.337.900	100
3.342.201 3.342.300	100
3.344.701 3.344.800	100
3.348.201 3.348.300	100
3 349.481 3.349.500	20
3.354.301 3.354.400	100
3.357.701 3.357.800	100
3.365.201 3.365.300	100
3.376.701 3.376.800	100
3.381.501 3.381.558	58
3.382.901 3.383.000	100
3.394.901 3.395.000	100
3.426.601 3.426.700	100
3.427.601 3.427.700	100
3.429.801 3.429.900	100
3.432.501 3.432.600	100
3.432.601 3.432.700	100
3.435.001 3.435.100	100
3.444.801 3.444.900	100
3.461.401 3.461.500	100
3.464.801 3.464.900	100
3.467.901 3.468.000	100
3.472.501 3.472.566	66
3.478.401 3.478.500	100
3.489.001 3.489.100	100
3.492.201 3.492.300	100
3.495.601 3.495.700	100
3.502.901 3.503.000	100
3.503.201 3.503.300	100
3.512.201 3.512.300	100
3.526.301 3.526.377	77
3.529.601 3.529.700	100
3.529.901 3.530.000	100
A reporter. . .	49.517

NUMÉROS	NOMBRE
Report. . .	49.517
3.531.801 à 3.531.900	100
3.541.401 3.541.500	100
3.567.601 3.567.700	100
3.569.801 3.569.900	100
3.571.501 3.571.600	100
3.571.701 3.571.800	100
3.572.901 3.573.000	100
3.575.601 3.575.700	100
3.579.001 3.579.100	100
3.581.701 3.581.800	100
3.616.401 3.616.500	100
3.621.701 3.621.800	100
3.622.701 3.622.800	100
3.651.101 3.651.195	95
3.651.201 3.651.300	100
3.654.801 3.654.900	100
3.657.601 3.657.700	100
3.660.201 3.660.300	100
3.661.401 3.661.500	100
3.661.601 3.661.700	100
3.663.901 3.664.000	100
3.665.601 3.665.700	100
3.672.401 3.672.500	100
3.678.601 3.678.700	100
3.688.301 3.688.400	100
3.690.101 3.690.200	100
3.694.701 3.694.800	100
3.697.301 3.697.400	100
3.699.901 3.700.000	100
3.700.701 3.700.800	100
3.703.501 3.703.514	14
3.728.801 3.728.900	100
3.732.901 3.733.000	100
3.733.701 3.733.800	100
3.739.601 3.739.700	100
3.747.301 3.747.400	100
3.749.501 3.749.600	100
3.750.601 3.750.678	78
3.750.701 3.750.800	100
3.756.001 3.756.100	100
3.756.201 3.756.300	100
A reporter. .	53.504

NUMÉROS	NOMBRE
Report. . .	53.504
3.759.601 à 3.759.700	100
3.759.901 3.760.000	100
3.760.601 3.760.700	100
3.760.701 3.760.800	100
3.762.701 3.762.800	100
3.768.001 3.768.100	100
3.771.501 3.771.600	100
3.772.901 3.773.000	100
3.779.901 3.780.000	100
3.784.301 3.784.400	100
3.828.201 3.828.300	100
3.828.801 3.828.900	100
3.832.801 3.832.900	100
3.838.801 3.838.900	100
3.844.501 3.844.600	100
3.856.101 3.856.200	100
3.858.301 3.858.400	100
3.866.901 3.866.903	3
3.879.501 3.879.600	100
3.880.101 3.880.200	100
3.881.801 3.881.900	100
3.888.301 3.888.400	100
3.896.201 3.896.300	100
3.896.601 3.896.700	100
3.898.901 3.899.000	100
3.900.301 3.900.400	100
3.900.501 3.900.600	100
3 903.601 3.903.700	100
3.903.701 3.903.800	100
3.905.601 3.905.700	100
3.905.701 3.905.800	100
3.909.701 3.909.800	100
3.914.601 3.914.700	100
3.917.501 3.917.600	100
3.919.501 3.919.600	100
3.922.501 3.922.600	100
3.922.901 3.922.928	28
3.928.401 3.928.500	100
3.928.901 3.929.000	100
3.947.801 3.947.900	100
TOTAL. . .	57.335

19.661 OBLIGATIONS NOUVELLES Série B. 3 %.

Remboursables à 496 fr. 777 chacune, déduction faite de l'impôt, à une date qui sera fixée ultérieurement.

NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMBRE	NUMÉROS		NOMBRE
			Report. . .		4.936	*Report. . .*		9.962	*Report. . .*		14.839
5.001 à	**5.100**	100	342.001 à	342.100	100	664.501 à	664.600	100	948.601 à	948.700	100
5.401	5.500	100	344.601	344.700	100	666.801	666.900	100	949.401	949.500	100
9.601	9.700	100	347.601	347.700	100	669.001	669.100	100	950.301	950.400	100
11.401	11.500	100	365.401	365.500	100	674.401	674.490	90	954.301	954.400	100
12 101	12.200	100	378.001	378.100	100	681.701	681.800	100	955.901	956.000	100
31.017	31.100	84	378.401	378.500	100	685.201	685.300	100	969.701	969.800	100
42.401	42.500	100	379.801	379.900	100	685.501	685.600	100	972.401	972.500	100
51.801	51.900	100	394.801	394.900	100	695.201	695.300	100	981.701	981.800	100
56.701	56.800	100	395.534	395.600	67	**701.101**	**701.200**	100	985.701	985.800	100
68.701	68.800	100	397.701	397.800	100	711.301	711.400	100	993.501	993.600	100
69.101	69.200	100	**402.701**	**402.800**	100	712.901	712.917	17	994.553	994.600	48
76.801	76.900	100	413.001	413.100	100	713.001	713.100	100	**1.000.801**	**1.000.900**	100
81.601	81.700	100	419.101	419.200	100	713.701	713.800	100	1.005.001	1.005.100	100
95.701	95.747	47	427.101	427.152	52	715.601	715.700	100	1.009.001	1.009.100	100
96.301	96.400	100	436.001	436.100	100	718.501	718.600	100	1.021.501	1.021.600	100
103.501	**103.600**	100	437.301	437.400	100	726.101	726.200	100	1.023.301	1.023.400	100
116.801	116.900	100	441.801	441.900	100	746.001	746.100	100	1.025.501	1.025.600	100
118.501	118.600	100	442.001	442.100	100	750.401	750.500	100	1.026.601	1.026.700	100
119.101	119.200	100	464.201	464.300	100	752.801	752.900	100	1.028.801	1.028.900	100
128.201	128.300	100	466.501	466.600	100	753.601	753.700	100	1.031.101	1.031.200	100
131.401	131.500	100	479.101	479.200	100	758.701	758.800	100	1.039.901	1.040.000	100
131.601	131.700	100	480.501	480.600	100	759.201	759.300	100	1.070.501	1.070.600	100
133.701	133.800	100	480.7 1	480.800	100	769.201	769.300	100	1.071.701	1.071.800	100
143.301	143.400	100	483.501	483.600	100	772.401	772.500	100	1.071.901	1.072.000	100
148.101	148.200	100	485.301	485.400	100	783.401	783.500	100	1.080.101	1.080.200	100
150.401	150.500	100	497.801	497.900	100	798.738	798.800	63	1.081.701	1.081.770	70
155 201	155.300	100	**505.701**	**505.738**	38	**801.301**	**801.400**	100	1.086.901	1.087.000	100
158.601	158.640	40	508.401	508.500	100	806.601	806.700	100	1.088.401	1.088.500	100
159.901	160.000	100	517.501	517.600	100	809.801	809.900	100	1.096.201	1.096.300	100
194.801	194.900	100	525.401	525.500	100	817.701	817.800	100	1.098.701	1.098.800	100
203.401	**203.500**	100	529.901	530.000	100	818.601	818.700	100	1.102.301	1.102.400	100
207.201	207.209	9	531.701	531.800	100	822.301	822.400	100	1.104.601	1.104.700	100
218.801	218.900	100	532.601	532.700	100	824.301	824.400	100	1.112.301	1.112.400	100
220.501	220.600	100	533.101	533.200	100	860.001	860.100	100	1.120.001	1.120.100	100
222.701	222.800	100	571.801	571.900	100	861.501	861.600	100	1.120.901	1.121.000	100
223.301	223.400	100	577.901	578.000	100	861.901	862.000	100	1.123.901	1.124.000	100
224.401	224.500	100	578.401	578.500	100	862.001	862.100	100	1.124.001	1.124.100	100
259.201	259.300	100	583.201	583.300	100	864.501	864.600	100	1.124.401	1.124.500	100
263.301	263.400	100	585.901	586.000	100	867.901	868.000	100	1.125.001	1.125.100	100
263.701	263.800	100	587.901	588.000	100	868.401	868.500	100	1.132.901	1.133.000	100
269.201	269.300	100	590.601	590.700	100	873.301	873.400	100	1.136.801	1.136.900	100
273.201	273.300	100	592.601	592.700	100	878.201	878.203	3	1.150.001	1.150.100	100
284.901	285.000	100	595.901	596.000	100	882.101	882.200	100	1.150.401	1.150.500	100
285.101	285.200	100	602.501	602.600	100	895.001	895.100	100	1.155.401	1.155.500	100
290.901	291.000	100	612.101	612.200	100	**905.101**	**905.200**	100	1.156.601	1.156.700	100
299.701	299.800	100	629.001	629.100	100	909.701	909.800	100	1.164.301	1.164.400	100
301.901	**302.000**	100	632.332	632.400	69	924.401	924.500	100	1.167.401	1.167.500	100
304.901	305.000	100	634.601	634.700	100	925.401	925.404	4	1.168.201	1.168.204	4
314.701	314.800	100	641.301	641.400	100	930.201	930.300	100	1.179.501	1.179.600	100
324.501	324.600	100	657.001	657.100	100	933.601	933.700	100	1.180.501	1.180.600	100
335.101	335.200	100	661.201	661.300	100	942.601	942.700	100			
337.101	337.156	56	662.901	663.000	100	944.801	944.900	100			
A reporter. . .		4.936	*A reporter. . .*		9.962	*A reporter. . .*		14.839	TOTAL. . .		19.661

4.931 OBLIGATIONS NOUVELLES Série C 2 1/2 °/₀.

Remboursables à 495 fr. 221 chacune, déduction faite de l'impôt, à une date qui sera fixée ultérieurement.

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
6.501 à 6.600	100	*Report. . .*	1.240	*Report. . .*	2.524	*Report. . .*	3.814
8.365 8.400	36	73.501 à 73.600	100	155.701 à 155.800	100	622.701 à 622.800	100
8.901 9.000	100	78.901 79.000	100	158.701 158.800	100	626.601 626.700	100
10.901 11.000	100	92.901 93.000	100	159.001 159.100	100	629.384 629.400	17
14.401 14.404	4	107.001 107.100	100	159.501 159.600	100	630.101 630.200	100
17.801 17.900	100	113.201 113.300	100	180.901 181.000	100	646.501 646.600	100
38.401 38.500	100	135.001 135.100	100	187.801 187.900	100	649.001 649.100	100
41.601 41.700	100	141.001 141.100	100	600.201 600.300	100	649.201 649.300	100
47.901 48.000	100	141.401 141.500	100	600.601 600.700	100	662.001 662.100	100
52.101 52.200	100	142.701 142.800	100	604.501 604.600	100	664.801 664.900	100
55.201 55.300	100	144.401 144.500	100	604.601 604.700	100	673.401 673.500	100
56.501 56.600	100	147.301 147.400	100	611.701 611.800	100	685.401 685.500	100
60.401 60.500	100	148.701 148.784	84	617.701 617.790	90	698.401 698.500	100
68.901 69.000	100	154.701 154.800	100	619.301 619.400	100		
A reporter. . .	1.240	*A reporter. . .*	2.524	*A reporter. . .*	3.814	TOTAL . . .	4.931

1.500 OBLIGATIONS NOUVELLES Série D. 4 °/₀

Remboursables à 496 fr. 542 chacune, déduction faite de l'impôt, à une date qui sera fixée ultérieurement.

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
		Report. . .	400	*Report. . .*	800	*Report. . .*	1.200
301 à 600	100	8.301 à 8.400	100	23.901 à 24.000	100	91.601 à 91.700	100
3.001 3.100	100	8.601 8.700	100	68.901 69.000	100	95.901 96.000	100
5.301 5.400	100	12.101 12.200	100	86.801 86.900	100	98.301 98.400	100
6.001 6.100	100	15.401 15.500	100	88.101 88.200	100		
A reporter. . .	400	*A reporter. . .*	800	*A reporter. . .*	1.200	TOTAL. . .	1.500

370 OBLIGATIONS de Picardie et Flandres.

Remboursables à 487 fr. 802 chacune, déduction faite de l'impôt, à une date qui sera fixée ultérieurement à la Caisse de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

41	4.930	8.382	12.645	15.235	18.445	22.347	25.621	29.078	32.388	36.633	40.572
108	5.136	9.044	12.763	15.255	18.713	22.524	25.661	29.179	32.519	36.712	40.601
317	5.346	9.257	12.770	15 348	18.897	22.648	26.001	29.332	32.665	36.882	40.631
403	5.804	9.379	12.808	15.469	18.927	22.728	26.106	29.588	32.864	37.033	41.009
1.409	6.118	9.405	12.940	15.715	19.033	22.783	26.112	29.589	33.151	37.070	41.032
1.467	6.149	9.849	13.036	15.758	19.613	22.914	26.463	29.685	33.193	37.126	41.117
1.767	6.222	9.892	13.237	15.826	19.783	22.963	26.466	29.813	33.202	37.209	41.146
1.891	6.228	10.080	13.307	15.857	19.843	23.183	26.470	30.014	33.322	37.337	41.263
2.022	6.260	10.329	13.470	16.004	19.931	23.231	26.507	30.069	33.578	37.545	41.265
2.229	6.288	10.585	13.494	16.185	19.990	23.255	26.529	30.107	33.694	37.557	41.308
2.411	6.301	10.642	13.723	16.240	20.105	23.401	26.688	30.241	33.800	37.719	41.309
2.841	6.353	10.665	13.733	16.279	20.120	23.464	26.794	30.363	33.827	38.061	41.388
2.903	6.367	10.897	13.836	16.371	20.173	23.552	27.123	30.572	33.888	38.329	41.400
3.015	6.589	10.920	13.842	16.455	20.242	23.826	27.213	30.887	34.011	38.367	41.460
3.317	6.612	11.353	13.855	16.546	20 370	23.951	27.341	30.928	34.026	38.513	41.561
3.426	6.741	11.429	13.941	16.695	20.405	23.998	27.374	30.991	34.120	38.524	41.602
3.531	6.771	11.457	13.946	16.722	20.448	24.052	27.446	31.017	34.696	38.610	41.779
3 554	6.864	11.493	14.165	16.727	20.543	24.139	27.468	31.136	34.725	38.915	41.922
3.615	6.973	11.574	14.241	16.733	20.817	24.281	27.563	31.161	35.045	38.978	41.979
3.642	7.098	11.687	14.263	16:743	20.862	24.341	27.568	31.223	35.283	38.988	42.327
3.670	7.484	11.696	14.314	16.799	20.899	24.352	27.596	31.348	35.326	39.035	42.392
3.721	7.535	11.976	14.407	16.871	21.061	24.625	27.857	31.357	35.477	39.149	42.513
3.771	7.656	12.077	14.451	17.042	21.118	24.630	27.903	31.374	35.549	39.258	42.678
3.852	7.759	12.106	14.654	17.060	21.125	24.865	27.922	31.383	35.610	39.656	42.698
4.157	7.789	12.127	14.723	17.134	21.472	24.891	27.939	31.396	35.821	39.699	42.824
4.174	7.831	12.157	14.728	17.336	21.824	24.911	27.983	31.822	35.843	39.850	42.843
4.304	8.014	12.356	14.811	17.404	21.856	25.060	28.040	31.856	35.975	39.993	42.913
4.402	8.026	12.399	14.845	17.792	21.860	25.244	28.056	32.008	36.232	40.227	43.000
4.730	8.070	12.465	15.052	17.796	22.094	25.304	28.336	32.010	36.432	40.326	43.278
4.837	8.238	12.555	15.122	18.352	22.133	25.347	28.678	32.064	36.534	40.514	
4.871	8.313	12.568	15.218	18.420	22.186	25.420	28.790	32.260	36.620	40.558	

COMPTES

DE

L'EXERCICE 1918

BILAN GÉNÉRAL

ACTIF

(Sous les réserves indiquées au Rapport, principalement en ce qui concerne

COMPTE DE 1er ÉTABLISSEMENT

DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES	Travaux.	Dépenses de construction.	1.058.490.722 54		
		Dépenses complémentaires	359.558.814 15	1.428.268.298 46	
		Mobilier et Outillage. . .	10.218.761 77		2.126.965.431 03
	Matériel et mobilier de l'Exploitation		51.011.474 65		
	Matériel roulant et outillage des ateliers.		647.685.657 92		2.141.938.415 62
LIGNE EN CONSTRUCTION				14.972.984 59	
APPROVISIONNEMENTS	Travaux			61.808.430 87	
	Exploitation			12.840.727 43	149.184.693 10
	Matériel			74.535.534 80	
LOI DU 26 DÉCEMBRE 1914.					566.227.024 80
DÉPENSES RATTACHÉES AU COMPTE DE 1er ÉTABLISSEMENT	Avances à l'État.			19.434.876 70	
	Participations à diverses entreprises de chemins de fer .			28.505.421 11	59.801.091 91
	Pensions de la loi du 28 décembre 1911			11.860.794 10	
DOMAINE PRIVÉ DE LA COMPAGNIE (mobilier et immobilier)					29.249.806 80
PLACEMENT DE LA RÉSERVE DES PENSIONS POUR ACCIDENTS.					11.817.204 53
PLACEMENT DE LA RÉSERVE POUR LES PENSIONS DE RETRAITE du Règlement de 1891					99.375.506 85
PLACEMENT DE LA CAISSE DES RETRAITES du Règlement de 1911.					142.328.765 82
PLACEMENT POUR LE FONDS DES PENSIONS de la loi du 28 décembre 1911.					9.606.140 »

COMPTES DÉBITEURS

Garantie d'intérêt de l'État, pour l'exercice 1914	Principal	12.222.041 02		
	Intérêts.	1.858.191 78	14.080.232 80	
Administrations publiques.			23.052.800 37	
Administrations de chemins de fer			4.536.431 74	
Débiteurs divers			42.943.730 40	534.981.597 06
Impôt sur Titres à recouvrer et autres comptes provisoires			103.051.040 95	
Comptes d'ordre	Cautionnements (titres)		2.034.081,31	
	Valeurs des Réserves et du Domaine privé.		301.886.683 58	
Comptes intérieurs et divers.			43.396.595 91	

CAISSE, BANQUIERS ET PORTEFEUILLE

Caisse	16.809.496 82	
Agents comptables	24.258.664 74	
Banque de France.	6.063.789 49	58.674.933 94
de Rothschild frères.	1.542.982 89	
Bons de la Défense nationale	10.000.000 »	
		3.803.185.180 43

AU 31 DÉCEMBRE 1918

le matériel roulant, le mobilier, l'outillage et les approvisionnements.) — **PASSIF**

ACTIONS

365.991 Actions anciennes de capital	146.396.400 »	160.000.000 »		
34.009 — de jouissance	13.603.600 »			
115.399 Actions nouvelles de capital	66.354.425 »	71.875.000 »		231.875.000 »
9.601 — de jouissance	5.520.575 »			

EMPRUNTS ET CAPITALISATIONS

5.103.239 Obligations Nord, en circulation	1.972.588.688 98	2.509.742.298 64	
1.502.898 — amorties	537.153.609 66		2.518.923.856 73
2.363 Obligations amorties de l'ancienne Compagnie d'Amiens à Boulogne		1.181.558 09	
Capitalisation du bail de Mons à Hautmont (partie française)		8.000.000 »	

RÉSERVES ET FONDS DIVERS

Réserve statutaire	3.000.000 »	
Réserve extraordinaire	48.394.431 34	
Fonds pour le service des pensions pour accidents	12.413.880 »	326.141.515 03
Réserve spéciale pour les pensions de retraite (Règlement de 1891)	109.858.353 62	
Caisse des Retraites de 1911 (Loi du 21 Juillet 1909)	142.647.197 91	
Fonds des Pensions de la Loi du 28 Décembre 1911	9.827.652 16	

COMPTES CRÉDITEURS

Garantie d'intérêt de l'État, pour l'exercice 1914 — Principal	12.000.000 »	13.858.191 78	
Garantie d'intérêt de l'État, pour l'exercice 1914 — Intérêts	1.858.191 78		
Cautionnements (espèces)		469.705 50	
Administrations publiques		35.072.272 62	
Administrations de chemins de fer		53.610.499 93	
Créditeurs divers		25.680.363 29	625.686.360 92
Comptes à répartir et autres Comptes provisoires		123.215.022 93	
Comptes d'ordre — Cautionnements (titres)		2.021.781 31	
Comptes d'ordre — Valeurs des réserves et du Domaine privé		301.886.683 58	
Comptes intérieurs et divers		9.127.342 32	
Ordonnances de paiement (Personnel et fournisseurs)		60.744.497 66	

INTÉRÊTS, DIVIDENDES ET AMORTISSEMENTS DES TITRES

Intérêts, dividendes et amortissements restant à payer	85.858.447 75	100.558.447 75
Dividende	14.700.000 »	

3.803.185.180 43

DÉTAIL DU COMPTE

1° Lignes en exploitation

DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Ancien Réseau :

	DÉPENSES			
	au 31 décembre 1882	au 31 décembre 1917	de l'exercice 1918	au 31 décembre 1918
Ligne principale	220.603.489 80	344.308.124 24	212.118 33	344.520.242 57
Lille au littoral	45.403.572 78	78.335.233 07	176.205 81	78.511.438 88
Creil à St-Quentin	33.970.376 23	45.172.159 11	2.847 51	45.175.006 62
Amiens à Boulogne	47.861.548 90	58.588.747 57	47.468 99	58.636.216 56
St-Quentin à Erquelines	31.256.044 76	44.206.112 81	— 35.837 96	44.170.274 85
Tergnier à Laon	11.535.713 29	16.036.145 16	— 2.678 13	16.033.467 03
Creil à Beauvais	11.372.193 59	12.649.178 98	8.541 51	12.657.720 49
Saint-Denis à Creil	23.154.287 97	37.790.399 75	— 2.991 42	37.787.408 33
Busigny à Somain	14.621.913 10	17.191.956 15	— 1.705 91	17.190.250 24
Noyelles à St-Valery	1.462.956 58	1.692.857 74	— 15 41	1.692.842 33
Hautmont à la frontière	8.337.326 76	9.520.130 61	— 43 26	9.520.087 35
Houillères du Pas-de-Calais	24.449.681 22	35.410.701 25	909 23	35.411.610 48
Valenciennes à Aulnoye	9.091.344 78	10.112.159 64	— 525 »	10.111.634 64
Lille à Tournai	7.032.916 30	12.142.512 39	— 282 85	12.142.229 54
Pontoise (Ligne de)	3.206.573 05	3.794.456 94	— 17 40	3.794.439 54
Ermont à Argenteuil	5.156.313 32	5.782.874 82	— 2.980 »	5.779.894 82
Boulogne à Calais	19.536.582 38	20.689.325 22	— 1.936 72	20.687.388 50
Epinay à Luzarches	3.362.952 25	4.137.504 23	943 32	4.138.447 55
Chemin de ceinture de Lille	366.062 68	452.524 46	— 156 »	452.368 46
Montsoult à Amiens	28.735.106 89	31.792.877 14	1.385 25	31.794.262 39
Cambrai à la frontière	13.187.669 38	14.268.273 87	— 3 36	14.268 270 51
Douai à Orchies	2.683.490 24	2.837.234 04	»	2.837.234 04
Orchies à la frontière	555.557 50	1.081.233 55	»	1.081.233 55
Docks St-Ouen à la Plaine-St-Denis	5.413.458 84	14.274.439 08	67.217 46	14.341.656 54
Ermont à Valmondois	4.672.181 96	5.709.832 37	— 26.461 44	5.683.370 93
Beauvais à St-Just	2.982.579 34	3.120.464 03	»	3.120.464 03
St-Omer en-Chaussée à Abancourt	3.895.952 56	4.172.501 69	— 50 86	4.172.450 83
Compiègne à Roye	4.924.498 53	5.306.334 91	»	5.306.334 91
Breteuil (ville) à Breteuil (station)	687.268 65	712.718 25	»	712.718 25
Beauvais à Gisors	4.908.966 95	5.262.788 28	2.264 22	5.265.052 50
Estrées-St-Denis à Ormoy	12.521.707 79	15.731.572 82	— 6.140 02	15.725.432 80
La Rue St-Pierre à Clermont	1.503.796 16	1.626.175 47	— 2.392 08	1.623.783 39
Clermont à Estrées-St-Denis	1.568.814 85	1.583.676 17	»	1.583.676 17
Amiens à Canaples	4.288.527 87	4.525.677 73	»	4.525.677 73
Arras à Doullens	3.712.236 07	3.945.531 53	»	3.945.531 53
Bully-Grenay à Brias	5.805.833 01	6.288.316 76	109 18	6.288.425 94
Nord-Est	16.410.116 99	27.475.270 07	3.277 49	27.478.547 56
Lille à Béthune	2.312.355 43	14.528.302 31	— 1.678 38	14.526.623 93
Lille à Valenciennes	3.312.468 97	9.257.478 60	»	9.257.478 60
Hénin-Liétard à Don	215.984 67	717.082 09	— 73.435 50	643.646 59
Valenciennes à Douzies	234.492 73	793.277 20	»	793.277 20
Abancourt au Tréport	»	12.130.089 59	— 4.347 70	12.125.741 89
Frévent à Gamaches	2.562.696 42	10.716.842 64	547 91	10.717.390 55
St-Just à Douai et à Somain	»	45.562.292 05	— 14.168 92	45.548.123 13
Compiègne à Soissons	»	242.270 70	— 478 88	241.791 82
Dunkerque à Furnes	»	402.189 79	»	402.189 79
Lens à Armentières	»	1.097.269 78	3.636 76	1.100.906 54
Armentières à la Frontière	»	128.423 93	»	128.423 93
A REPORTER	648.877.611 54	1.003.303.540 58	349.145 77	1.003.652.686 35

DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	DÉPENSES			
	au 31 décembre 1882	au 31 décembre 1917	de l'exercice 1918	au 31 décembre 1918
REPORT.	648.877.611 54	1.003.303.540 58	349.145 77	1.003.652.686 35
Valenciennes au Cateau	»	1.080.062 05	»	1.080.062 05
Busigny à Hirson	»	1.145.202 35	»	1.145.202 35
Thiant à Lourches.	»	7.135.062 28	»	7.135.062 28
Laon à Liart	»	25.834.729 50	343 74	25.835.073 24
Laon au Cateau.	»	29.402.250 91	»	29.402.250 91
Don à Templeuve.	»	7.215.991 32	»	7.215.991 32
Ormoy à Mareuil-sur-Ourcq	»	6.304.440 08	»	6.304.440 08
Haubourdin à St-André	»	4.073.171 01	»	4.073.171 01
Denain à St-Amand.	»	4.890.309 36	»	4.890.309 36
Roubaix-Wattrelos à la Frontière.	»	2.078.480 91	»	2.078.480 91
Racct direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing	»	632.263 45	»	632.263 45
Guise à Wimy et à Hirson	»	7.907.693 36	»	7.907.693 36
Avesnes à Sars-Poteries :	»	3.438.983 99	»	3.438.983 99
St-Ouen-les-Docks à Ermont.	»	15.906.612 34	— 10.133 13	15.896.479 21
Lens à Brebières	»	13.632.328 67	»	13.632.328 67
Chemin de Ceinture.	3.406.531 77	8.111.666 07	13.124 17	8.124.790 24
Nouveau Réseau :	652.284.143 31	1.142.092.788 23	352.480 55	1.142.445.268 78
Paris à Soissons	43.035.636 23	70.797.875 92	58.098 83	70.855.974 75
Amiens à Tergnier	15.066.523 16	17.083.214 08	— 3.663 45	17.079.550 63
Amiens à Rouen	41.323.216 71	43.605.687 12	15.295 05	43.620.982 17
Chantilly à Crépy.	4.862.960 66	5.098.205 83	»	5.098.205 83
Soissons à la Frontière	33.475.693 30	42.647.448 06	7.510 83	42.654.958 89
Aulnoye à Anor.	14.027.483 73	15.214.343 30	48 67	15.214.391 97
Beauvais à Gournay	4.228.592 52	4.309.077 83	2.372 76	4.311.450 59
Arras à Étaples et Béthune à Abbeville	23.086.691 55	26.042.523 57	— 3.879 71	26.038.643 86
Abbeville au Tréport	6.967.226 60	8.772.772 63	1.253 03	8.774.025 66
Amiens à la Vallée de l'Ourcq	19.065.617 66	29.155.652 89	430 67	29.156.083 56
Gares communes	12.800.000 »	12.800.000 »	»	12.800.000 »
	217.939.642 12	275.526.801 23	77.466 68	275.604.267 91
	870.223.785 43	1.417.619.589 46	429.947 23	1.418.049.536 69
MOBILIER ET OUTILLAGE DE LA VOIE.	»	8.996.619 »	1.222.142 77	10.218.761 77
TOTAL.	870.223.785 43	1.426.616.208 46	1.652.090 »	1.428.268.298 46
MATÉRIEL ET MOBILIER DE L'EXPLOITATION	5.191.351 29	50.415.640 29	595.834 36	51.011.474 65
MATÉRIEL ROULANT ET OUTILLAGE DES ATELIERS. . .	247.858.018 19	649.190.234 29	—1.504.576 37	647.685.657 92
ENSEMBLE	1.123.273.154 91	2.126.222.083 04	743.347 99	2.126.965.431 03
2e Ligne en Construction				
Aulnay-sous-Bois à Rivecourt	»	14.073.823 55	899.161 04	14.972.984 59
	»	14.073.823 55	899.161 04	14.972.984 59
TOTAL GÉNÉRAL.	1.123.273.154 91	2.140.295.906 59	1.642.509 03	2.141.938.415 62

COMPTE D'EXPLOITATION

ENSEMBLE DU RÉSEAU

DÉPENSES

(Sous les réserves

ADMINISTRATION CENTRALE :		
Jetons de présence (Conseil, Comité et Commission des Comptes)	205.185 54	
Traitement du personnel de l'Administration Centrale	1.410.595 92	
Frais de bureau et dépenses diverses	248.141 27	
Prélèvements pour les pensions de retraite	19.116.119 29	
Indemnités, secours, pensions et allocations diverses	18.402.313 92	41.121.026 74
Abonnement au timbre et frais de service des Actions	107.176 36	
Contributions	1.072.153 70	
Frais judiciaires, frais de publicité	103.939 99	
Frais de surveillance et de contrôle de l'État	455.400 75	
1re DIVISION. — EXPLOITATION :		
Services généraux et Inspections principales. — Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	11.686.377 07	
Service des gares — Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	46.011.420 19	
Service des gares — Imprimés, billets, objets et matières de consommation	1.781.151 71	
Service des gares — Éclairage et chauffage (personnel et matières)	3.367.736 99	
Service des gares — Manœuvres et manutention	380.472 18	
Entretien et renouvellement du matériel et du mobilier	2.229.822 26	90.335.676 53
Service des trains — Personnel	18.006.153 67	
Service des trains — Éclairage, chauffage et dépenses diverses	5.041.708 38	
Indemnités pour pertes, retards et avaries de colis	744.679 86	
Factage, camionnage et subventions aux services des correspondances	866.423 65	
Usage des gares communes de la ligne d'Amiens à Rouen	219.730 57	
2e DIVISION. — MATÉRIEL ET TRACTION :		
Service central et des sections. — Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	2.741.142 78	
Traction — Personnel	29.184.042 34	
Traction — Service des dépôts	11.154.103 01	
Traction — Combustible pour les machines	44.646.280 30	
Traction — Huile, graisse, eau et éclairage des machines	5.637.124 69	169.960.139 58
Réparation et renouvellement — Matériel de traction	38.111.474 22	
Réparation et renouvellement — Matériel de transport	38.752.928 49	
Décompte des parcours avec les Compagnies étrangères	— 266.956 25	
3e DIVISION. — TRAVAUX ET SURVEILLANCE :		
Services centraux et magasins : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	1.451.294 52	
Service des arrondissements : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	2.953.354 12	
Terrassements, ouvrages d'art, bâtiments	2.911.221 60	
Entretien de la voie	8.795.988 47	23.101.699 28
Surveillance, signaux et clôtures	6.521.557 02	
Installations supprimées et dépenses diverses	468.283 55	
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		324.518.542 13

(Y COMPRIS LA LIGNE D'AMIENS A ROUEN)

indiquées au Rapport).

RECETTES

PRODUITS DE L'EXPLOITATION

non compris les impôts sur les transports.

RECETTES DU TRAFIC	GRANDE VITESSE	Voyageurs	35.165.256 54		
		Bagages	553.399 98		
		Chiens	59.438 11		
		Finances	313.936 89	53.076.744 34	
		Marchandises	14.225.337 45		
		Chevaux, animaux, voitures, etc	966.674 »		
		Colis postaux	1.790.167 87		
		Transports de la poste	2.533 50		119.788.633 26
	PETITE VITESSE	Marchandises	24.572.657 56		
		Houille et coke	38.190.689 »	63.159.199 56	
		Chevaux, animaux, voitures, etc	395.853 »		
Recettes diverses de l'Exploitation				3.552.689 36	
TRANSPORTS DE LA GUERRE					164.228.695 36
PRODUITS DIVERS					4.300.410 55
RECETTES TOTALES					288.317.739 17
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES					36.200.802 96
					324.518.542 13

COMPTE D'EXPLOITATION

LIGNE D'AMIENS A ROUEN,

DÉPENSES *(Sous les réserves*

ADMINISTRATION CENTRALE :		
Jetons de présence (Conseil, Comité et Commission des Comptes)	13.092 50	
Traitement du personnel de l'Administration Centrale	90.007 45	
Frais de bureau et dépenses diverses	15.833 43	
Prélèvements pour les pensions de retraite	926.582 51	2.088.138 75
Indemnités, secours, pensions et allocations diverses	990.939 07	
Contributions	50.315 47	
Frais judiciaires, frais de publicité	1.368 32	
1re DIVISION. — EXPLOITATION :		
Services généraux et Inspections principales : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	865.282 33	
Service des gares. Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	2.246.623 25	
Service des gares. Imprimés, billets, objets et matières de consommation	82.585 06	
Service des gares. Éclairage et chauffage (personnel et matières)	363.111 15	
Service des gares. Manœuvres et manutention	1.534 74	
Entretien et renouvellement du Matériel et du Mobilier	88.775 78	5.993.570 94
Service des trains. Personnel	1.608.645 53	
Service des trains. Éclairage, chauffage et dépenses diverses	673.513 95	
Indemnités pour pertes, retards et avaries de colis	63.528 »	
Factage, camionnage et subventions aux services des correspondances	— 28 85	
2e DIVISION. — MATÉRIEL ET TRACTION :		
Service central et des sections : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	186.294 59	
Traction. Personnel	2.598.579 88	
Traction. Service des dépôts	993.173 85	
Traction. Combustible pour les machines	3.975.354 89	14.362.205 58
Traction. Huile, graisse, eau et éclairage des machines	501.935 90	
Réparation et renouvellement. Matériel de traction	3.393.488 43	
Réparation et renouvellement. Matériel de transport	2.713.378 04	
Décompte des parcours avec les Compagnies étrangères	»	
3e DIVISION. — TRAVAUX ET SURVEILLANCE :		
Services centraux et magasins : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	81.738 98	
Service des arrondissements : Personnel, frais de bureau et dépenses diverses	168.893 93	
Terrassements, ouvrages d'art, bâtiments	207.149 74	
Entretien de la voie	576.322 50	1.356.313 13
Surveillance, signaux et clôtures	284.898 63	
Installations supprimées et dépenses diverses	37.309 35	
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		23.800.228 40
Redevance pour l'usage des gares communes		219.730 57
DÉPENSES TOTALES		24.019.958 97
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		268.854 36
		24.288.813 33

EN PARTICIPATION AVEC LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

indiquées au Rapport). RECETTES

PRODUITS DE L'EXPLOITATION

non compris les impôts sur les transports.

RECETTES DU TRAFIC	GRANDE VITESSE	Voyageurs	1.358.005 45		
		Bagages	25.364 48		
		Chiens	1.850 37	1.882.802 77	
		Finances	12.385 02		
		Marchandises, chevaux, animaux et voitures	434.920 36		
		Colis postaux	50.277 09		4.676.126 07
	PETITE VITESSE	Marchandises, houille et coke, chevaux, animaux et voitures		2.646.546 34	
Recettes diverses de l'Exploitation				146.776 96	
TRANSPORTS DE LA GUERRE					19.592.928 46
PRODUITS DIVERS					19.758 80
PART DE LA COMPAGNIE DU NORD DANS L'EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES			179.236 24	268.854 36	
PART DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT — — —			89.618 12		
					24.288.813 33

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES COMPTES

sur l'Exercice 1917.

COMMISSAIRES : MM. DE POLY, *rapporteur* ; COMTE DE LYROT, PIÉRON.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous nous avez fait l'honneur, à l'Assemblée Générale du 29 Avril 1918, de nous confier la mission de vérifier les comptes présentés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 1917.

Nous avons examiné en détail les livres et pièces de comptabilité dans les trois Divisions et l'Administration Centrale ; ces écritures sont parfaitement tenues et les chiffres concordent avec ceux qui vous ont été soumis par le Conseil d'Administration.

Le dévouement et le zèle du personnel de la comptabilité nous ont donné toute satisfaction.

L'occupation par l'ennemi de la majeure partie du réseau du Nord nous a fait restreindre forcément le nombre de nos déplacements : nous avons, néanmoins, vérifié les existants en magasin à Ermont, au Landy, à Saint-Ouen, au Magasin Général et au Petit Matériel.

Partout nous avons constaté la correction de la Comptabilité matières.

Entrant dans quelques détails, nous commencerons par le compte de premier établissement qui, au 31 Décembre 1917, était :

Dépenses de construction et travaux complémentaires	2,126,222,083 fr.	04
Ligne en construction	14,073,823	55
Approvisionnements : Travaux 45,555,011 fr. 98 ; Exploitation 10,284,085 80 ; Matériel 56,953,676 87	112,792,774	65
Imputation provisoire au compte de premier établissement (Loi du 26 Décembre 1914)	371,314,751	39
Avances à l'État	19,434,876	70
Participation à diverses entreprises de chemins de fer	28,874,557	98
Pensions de la loi du 28 Décembre 1911	10,413,520	48
Domaine privé de la Compagnie (mobilier et immobilier)	28,606.427	08
Placement de la réserve des pensions pour accidents	11.568,938	72
Placement des réserves pour les pensions de retraites (Règlement de 1891)	101,503,375	81
Placement de la Caisse des Retraites (Règlement de 1911)	117,906,177	05
Placement pour le fonds des pensions de la loi du 28 Décembre 1911	8,607,833	»
Les recettes, sur l'ensemble des lignes exploitées par la Compagnie du Nord, impôts déduits et produits divers compris, se sont élevées, en 1917, à	284,793,172	39
Les dépenses ont été, en 1917, de	249,186,780	65

La part de la Compagnie du Nord dans le produit net provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses d'Amiens à Rouen est des deux tiers, soit.	3.753,241 fr.	71
Les pertes sur l'exploitation des deux Ceintures de Paris sont de	815.693	15
La perte sur les participations de la Compagnie dans diverses entreprises de chemins de fer est de.	613,312	63
La perte résultant de l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres est de. .	112,578	88
Conformément à l'article 20 de la loi du 26 Décembre 1914, la somme nécessaire pour couvrir l'insuffisance du compte d'exploitation, par une imputation égale au compte de premier établissement, est de.	110,440,564	97

Il a été émis dans le public :

25,947	obligations, série A 3 %,
8,203	obligations, série B 3 %,
8,684	obligations, série C 2 1/2 %,
4,465	obligations, série D 4 %,
293,120	obligations, série E 5 %.

Le produit brut de ces émissions s'est élevé à. .	148,591,542	»

donnant un prix brut moyen par obligation :

pour la série A 3 % de	340 fr.	779
pour la série B 3 % de	339	656
pour la série C 2 1/2 % de	314	773
pour la série D 4 % de	402	739
pour la série E 5 % de	451	799

Il a été créé, en outre, 48,071 obligations 5 % affectées à la Caisse des retraites du règlement de 1911 ; 2,204 obligations 5 % pour le fonds des pensions de la loi du 28 Décembre 1911, représentant ensemble une somme nette de	22,471,774 fr.	22
La *Réserve spéciale* pour les pensions de retraite (Règlement de 1891) est de.	110,092,694	01
La *Caisse des retraites* de 1911 (Loi du 21 Juillet 1909) est de	118,821,214	67
Le *Fonds* pour le service des pensions pour accidents est de.	12,153,783	»
Le *Fonds* des pensions de la loi du 28 Décembre 1911 est de	8,719,723	07

Nous remercions les Chefs de service et le Personnel, dont le concours empressé a facilité nos recherches.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien approuver les comptes de 1917, tels qu'ils vous ont été présentés par le Conseil d'Administration.

THE LIBRARY OF THE
AUG 23 1927
UNIVERSITY OF ILLINOIS

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, — 7265-4-19. — (Encre Lorilleux).